

**PLAN DE GESTION INTÉGRÉE  
DE LA ZONE CÔTIÈRE DE BONAVENTURE**

PRÉSENTÉ PAR

LA TABLE DE CONCERTATION DU LITTORAL DE BONAVENTURE

2006

# ÉQUIPE DE TRAVAIL

## Équipe de travail :

### **Recherche et rédaction**

Julie Leblanc

### **Correction du texte**

Service de rédaction et correction Georges Théberge

### **Mise en page**

Julie Leblanc

Nicole Henry

### **Conception graphique de la page couverture et séparateurs**

Mer et Monde

### **Cartographie**

Julie Leblanc

ZIP Baie des Chaleurs



## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1	Membres et partenaires
Annexe 2	Préoccupations du comité et problématiques
Annexe 3	Cartes thématiques

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	Volume moyen des prises annuelles de poisson pour la période de 1930-1935
Tableau 2	Nombre d'emplois et % de la population active par secteur d'activités de la MRC de Bonaventure en 2001
Tableau 3	Détails du nombre d'emplois par secteur d'activités de la MRC de Bonaventure en 2001
Tableau 4	Historique des dépenses reliées au dragage

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1	Territoire d'intervention
Figure 2	Évolution démographique de la MRC de Bonaventure de 1961 à 2001
Figure 3	Évolution démographique de la Ville de Bonaventure de 1961 à 2001
Figure 4	Proportion en % de la population selon la langue maternelle en 2001
Figure 5	Le barachois de Bonaventure

## **SIGNIFICATION DES ACRONYMES UTILISÉS DANS LE TEXTE**

AP	Administration portuaire
ARBB	Association pour la revalorisation du barachois de Bonaventure
CBVRB	Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure
COG	Club d'ornithologie de la Gaspésie
CRÉ	Conférence régionale des élus
CREGÎM	Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
GRSQ	Gestionnaire des rivières à saumon du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
MPO	Ministère des Pêches et des Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
MTQ	Ministère des Transports du Québec
SCF	Service canadien de la faune
SODIM	Société de développement de l'industrie maricole
SQ	Sûreté du Québec
TCLB	Table de concertation du littoral de Bonaventure
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

## REMERCIEMENTS

*Les membres de la Table de concertation du littoral de Bonaventure désirent exprimer leurs sincères remerciements aux personnes suivantes qui ont contribué, chacune à leur façon, à la mise en place du comité par leurs judicieux conseils et par leur support, ainsi qu'à la réalisation de ce document :*

*Les membres du sous-comité de travail (Bernard Arsenault, Ronald Cormier, Gaétan Bélair, Pierre Desmeules, Julie Leblanc) de la Table de concertation du littoral de Bonaventure ; Marie-France Dalcourt du MPO ; Michel Lemay du MPO ; Michel Chouinard du Comité ZIP Baie des Chaleurs ; Pierre Desmeules du Comité ZIP Baie des Chaleurs ; Georges Théberge pour la correction ; Nicole Henry pour la mise en page ; Louise Cyr du Musée acadien du Québec ; Marie-Josée Bernard du Bioparc de la Gaspésie ; Vincent Poirier de la Chambre de commerce Bonaventure/Saint-Siméon/Saint-Elzéar.*

*Enfin, il ne faudrait pas passer sous silence l'appui financier de Pêches et Océans Canada qui a mené à la conception de ce document.*

# AVANT-PROPOS

## CONTEXTE

Le *Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Bonaventure* s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle forme de gestion du territoire, des ressources associées ainsi que des activités qui s'y déroulent. Ce document se veut un outil de gestion locale et évolutif pour la Table de concertation du littoral de Bonaventure, un comité de gestion intégrée de la zone côtière.

La gestion intégrée de la zone côtière origine de la *Loi sur les océans du Canada*. Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO), qui est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des océans, comprenant la gestion intégrée des zones côtières, a permis l'initiation de cette démarche de gestion pour la zone côtière de Bonaventure. Le MPO définit la gestion intégrée comme un processus de concertation continu qui regroupe toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'utilisation durable du territoire marin et des zones côtières et qui intègre des valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales.

Finalement, ce présent Plan de gestion découle des travaux de la Table de concertation du littoral de Bonaventure qui, depuis l'an 2000, année de création du comité, a établi les bases de ce type de gestion sur son territoire. Ce document favorisera une gestion plus saine de la zone côtière de Bonaventure afin que les générations futures, mais également les générations actuelles, puissent profiter d'un environnement côtier sain où les activités économiques, sociales et culturelles permettent et permettront de soutenir un niveau de vie adéquat pour la population.

## PLAN DU DOCUMENT

Dans une première partie, le portrait du comité est dépeint. L'origine du comité, la vision commune, sa mission ainsi que ses objectifs de gestion sont abordés.

En second lieu, les grands traits du territoire d'intervention pour la gestion intégrée sont présentés. Le portrait historique, le milieu humain ainsi que le portrait biophysique y sont décrits. L'ensemble des informations contenues dans cette section proviennent d'études diverses ainsi que de plusieurs ouvrages de référence.

La troisième partie présente le plan d'action du comité établi à partir de multiples préoccupations et problématiques ciblées qui ont permis de mieux orienter les objectifs de gestion du territoire mais également les actions du comité, actions qui résultent du travail de concertation des intervenants impliqués dans cette démarche.

Finalement, le Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Bonaventure met aux premières loges les couleurs locales de la zone côtière de Bonaventure, de même que les gens qui font de ce territoire un milieu de vie unique.

1.

## **LE COMITÉ**

## 1.1 ORIGINE DU COMITÉ

Créée en 2000, la Table de concertation du littoral de Bonaventure est un comité de gestion intégrée de la zone côtière qui a vu le jour afin de solutionner certains problèmes associés à l'utilisation du barachois, du havre de pêche et du littoral de la municipalité de Bonaventure. Le comité regroupe divers intervenants, tels des utilisateurs de la zone côtière, des gestionnaires et des citoyens, qui misent sur le travail concerté afin de mettre en place une gestion intégrée de la zone côtière de Bonaventure.

## 1.2 VISION

Les enjeux relatifs à la zone côtière de Bonaventure, déterminés par l'ensemble des intervenants du comité, ont mené à l'élaboration d'une vision commune devant se concrétiser via le Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Bonaventure. Cet outil s'avère nécessaire afin de mobiliser les intervenants impliqués dans la démarche et apparaît donc comme un élément-clé favorisant le succès de la gestion intégrée du territoire.

Adoptée en avril 2002, la vision commune du comité relative à la zone côtière de Bonaventure se formule comme suit :

**« Faire de la zone côtière de Bonaventure un milieu viable  
au plan environnemental et socio-économique »**

Cette vision a permis au comité de se fixer des objectifs de gestion clairs ainsi que des actions adaptées à la réalité locale. La vision, qui sert de ligne directrice, reflète la volonté du comité, mais aussi celle de toute la collectivité qui doit y adhérer, à agir concrètement à l'amélioration de son milieu de vie par des efforts conjugués.

## 1.3 MISSION

La mission exprimant la raison d'être du comité se formule comme suit :

**« Concerter les intervenants du milieu, en favorisant les échanges  
d'information avec le souci d'englober tous les secteurs d'activités, les valeurs  
et les connaissances des outils législatifs concernant la zone côtière  
de Bonaventure, le tout dans un processus de gestion intégrée »**

## 1.4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Afin de permettre l'atteinte de sa vision, voici les objectifs généraux qui gouvernent les actions du comité :

*Objectif 1 : Améliorer l'état des connaissances*

*Objectif 2 : Sensibiliser et informer la population et les différents collaborateurs*

*Objectif 3 : Favoriser la viabilité et la croissance des activités socio-économiques dans une optique de développement durable*

*Objectif 4 : Stimuler la conservation et la mise en valeur de l'environnement côtier, des habitats et des ressources*

*Objectif 5 : Harmoniser les usages*

## 1.5 MODE DE FONCTIONNEMENT

Le travail concerté des intervenants du comité se concrétise par la tenue de rencontres mensuelles. Diverses règles, nécessaires au bon déroulement de ces rencontres et permettant l'atteinte des objectifs fixés, ont été établies.

Dans un premier temps, des règles de respect d'autrui se doivent d'être observées par chacun. Le droit de parole et l'usage d'un langage respectueux en sont des exemples.

De plus, afin d'encadrer certains autres aspects des rencontres, des règles supplémentaires furent déterminées.

De prime abord, il fut établi que les rencontres se tiennent à tous les premiers mardis du mois, en général à l'hôtel de ville de Bonaventure de 19h à 21h. De même, n'étant pas légalement constitué, le comité n'a aucun officier (président, vice-président, secrétaire et trésorier) lié à l'administration de l'organisme. Par conséquent, à chaque rencontre, un(e) secrétaire d'assemblée ainsi qu'un(e) animateur(trice) sont assignés(es). Éventuellement, les membres sont appelés à fournir un support technique au secrétaire d'assemblée par exemple faire des photocopies de procès-verbaux. Dans un même ordre d'idées, la personne à la coordination doit organiser la tenue des rencontres en transmettant à tous les avis de convocation, les projets d'ordre du jour ainsi que les procès-verbaux. Lors des rencontres, les décisions sont prises par consensus. En cas de conflit, l'animateur(trice) doit mettre en application certaines règles, telles que suspendre la rencontre si nécessaire et reporter le sujet litigieux à une rencontre ultérieure, ou proposer une rencontre spéciale pour aborder spécifiquement le sujet. L'animateur(trice) peut également proposer la présence d'une personne-ressource et s'assurer que l'ensemble des membres connaissent bien les



Table de concertation du littoral de Bonaventure

enjeux des sujets traités. Une attention particulière est portée sur la nécessaire présence aux rencontres des représentants de chaque organisme impliqué dans une prise de décision.

Étant donné que la participation des différents intervenants de la zone côtière est essentielle mais qu'éventuellement certains désirent se retirer, l'organisme impliqué doit proposer un successeur, ceci dans le but d'assurer la permanence du comité et une bonne représentativité de la zone.

Afin d'assurer une mise à niveau des connaissances de tous les intervenants (territoire, projets des divers organismes, etc.), des tours de table ainsi que des séances d'information sont régulièrement effectués.

### 1.6 COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité réunit des représentants provenant des secteurs d'activités suivants :

- Commerce
- Pêche côtière commerciale
- Chasse et pêche sportive
- Récréotourisme
- Milieu municipal
- Environnement
- Citoyen

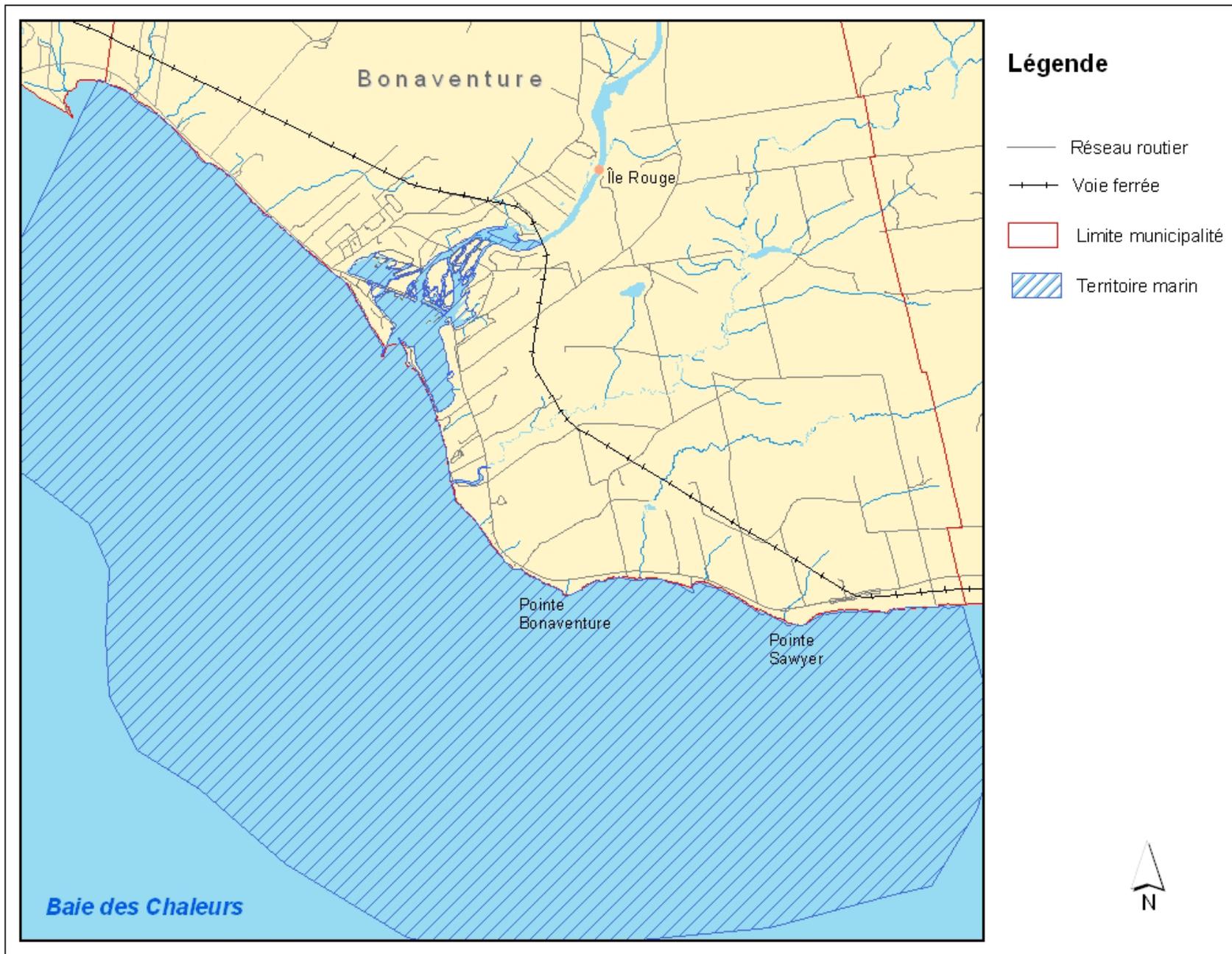
2.

## **LE TERRITOIRE D'INTERVENTION**

### 2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET DÉLIMITATION DU TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire d'intervention de la Table de concertation de Bonaventure se retrouve, dans sa partie terrestre, dans les limites territoriales de la municipalité de Bonaventure, village situé en plein cœur de la région de la Baie-des-Chaleurs en Gaspésie. Accessible par voie terrestre via la route 132, par voie maritime via la baie des Chaleurs et par voie aérienne, ce village fondé en 1760 a conservé ses couleurs acadiennes qui se reflètent dans l'hospitalité de ses gens et dans son patrimoine architectural. Bornée à l'est par la municipalité de New Carlisle et à l'ouest par la municipalité de Saint-Siméon, cette portion de côte est d'une longueur de 15 km et est située sur le territoire de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Bonaventure.

Plus spécifiquement, la partie terrestre du territoire d'intervention englobe les activités qui se déroulent sur la côte et qui ont une influence sur le barachois et sur le milieu marin, par exemple le récréotourisme. Quant à la limite marine, cette dernière inclut la zone où se déroulent les activités près de la rive et dans les eaux côtières, par exemple la pêche en mer. Pour le secteur de l'estuaire de la rivière Bonaventure, la limite d'intervention se trouve à l'île Rouge, en amont de la passerelle «Wagamet» (voir figure 1).



**Figure 1 : Territoire d'intervention**

## 2.2 PORTRAIT DU TERRITOIRE

### 2.2.1 PORTRAIT HISTORIQUE

#### 2.2.1.1 LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DU PEUPLEMENT

##### A) LES MICMACS

Bien avant l'arrivée des Blancs, des populations amérindiennes occupaient la péninsule gaspésienne. Ces autochtones vivaient des ressources du territoire en effectuant de plus ou moins longues migrations.

Au 16<sup>e</sup> siècle, les Micmacs s'installent sur les berges de la «Wagameb» (nom micmac de la rivière Bonaventure qui signifie «eau claire») où ils pêchent le saumon, la truite et l'éperlan qui s'y trouvent en abondance. En saison estivale, plusieurs autres produits de qualité attirent les Amérindiens sur le territoire : les pousses de fougère (communément appelées « tête de violon ») constituent un légume de choix, le frêne et l'écorce de bouleau, essentiels à leurs vanneries et à la construction de leurs canots, y sont également disponibles. Après la saison douce, ils empruntent la rivière vers l'intérieur des terres jusqu'à leurs territoires de chasse et de trappe.

##### B) LES PÊCHEURS EUROPÉENS

Les Basques et les Bretons, les premiers pêcheurs gaspésiens, connaissaient l'existence de la rivière Bonaventure. Ils venaient périodiquement de Pabos, de Grande-Rivière ou de Percé tendre leurs filets à l'embouchure de la rivière pour capturer d'énormes quantités de saumons, de truites et d'éperlans. Par contre, aucun ne s'installa sur le territoire en permanence.

##### C) LES ACADIENS

Provenant en majorité des régions de Grand-Pré, Beaubassin et Pisisquit, une douzaine de familles d'Acadiens se réfugient dans le barachois de Bonaventure en 1760 pour fuir les Anglais. Les premiers arrivants s'installent sur le banc de sable de la Pointe Beaubassin et y jettent les fondements d'une nouvelle paroisse. C'est sur la Pointe Beaubassin que fut construite la première chapelle-église et où se trouvait le premier cimetière. Ces Acadiens, qui ont fui la déportation de 1755, trouvent à Bonaventure une terre hospitalière et protectrice. Les Acadiens, comme la majorité des colons de cette époque, érigent ordinairement leurs établissements à l'embouchure des cours d'eau pour des raisons de facilité, de



Famille Forest (Acadiens de Bonaventure), 1920

(Source : Musée acadien du Québec)

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

communication, de sécurité et d'approvisionnement. Bonaventure offre ces avantages, en plus d'un sol cultivable, d'une rivière poissonneuse et d'un havre naturel protégé des vents et assez profond. Depuis l'Acadie Première, les Micmacs ont toujours cultivé des liens privilégiés avec les Acadiens. En 1760, les Micmacs aident les Acadiens à connaître et à tirer profit de la rivière Bonaventure pour leur subsistance.

En 1765, la population de Bonaventure est constituée de 150 habitants rassemblés en une cinquantaine d'habitations. Les Acadiens de Bonaventure furent les premiers de la baie des Chaleurs à consacrer leurs énergies davantage à l'agriculture qu'à la pêche. Aujourd'hui les Arsenault, les Bourdages, les Cayouette, les Poirier et autres témoignent de ce peuplement.

La municipalité de Bonaventure s'est inspirée de l'histoire acadienne pour nommer ses rues.

### D) LES LOYALISTES AMÉRICAINS

Des colons américains, désirant rester fidèles à la Couronne Britannique, arrivent en Gaspésie à la fin du 18<sup>e</sup> siècle après la guerre de l'Indépendance des États-Unis. Ils s'établissent sur le littoral de la baie des Chaleurs aux frais du gouvernement impérial. Dans les limites actuelles de la municipalité de Bonaventure, ils se concentrent à Cullen's Brook. Aujourd'hui, les Campbell, les Tozer, les Sinclair témoignent de ce peuplement. À Fauvel, s'établiront les Astles, les Day et les Kerr. Monsieur Sunny Kerr fut pendant longtemps chef de gare à Bonaventure.

## 2.2.1.2 L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

### A) L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

À partir de 1898, la rivière Bonaventure accueillera quatre moulins de sciage : le moulin à René-Napoléon Leblanc (1898-1905), le moulin à Edward McLean (1905-1914), le moulin à Athanas Arsenault (1912-1965) et le moulin à Ludger Leblanc (1963-1967). Lors de cette période, la rivière voit descendre pin blanc, pin rouge, peuplier, chêne, noyer, frêne, cèdre, merisier, érable. Cette diversité d'essences forestières comble les besoins de la construction navale et de la construction en général. Bois de charpente, bardeaux, lattes, douves de tonneau sont les produits sciés de l'époque.



Scierie René-Napoléon Leblanc (1898-1905)

(Source : Ville de Bonaventure)



Scierie Edward Mc Lean (1905-1914)

(Source : Ville de Bonaventure)

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION



Scierie Athanas Arseneault (1912-1965)



Scierie Ludger Leblanc (1963-1967)

### B) LES PÊCHERIES

Longtemps avant les premiers Blancs, les autochtones connaissaient l'abondance du poisson dans les eaux gaspésiennes. Ils ne prenaient du poisson que pour assurer leur survie. Avant la venue de Jacques Cartier en 1534, les Basques et les Bretons exploitaient déjà les ressources marines gaspésiennes. Sous le régime français, des postes de pêche saisonniers s'organisent à Percé, à l'île Bonaventure et à Gaspé. C'est après la conquête par les Anglais en 1760 que les bases d'une industrie de pêche à la morue sont jetées. Dès lors Charles Robin, un Jersiais, organise le commerce du poisson dans la péninsule.



Pêche au hareng vers 1925

Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la pêche fut la principale ressource gaspésienne. À cette époque, les débarquements annuels de morue variaient entre 150 000 et 400 000 tonnes pour tout le Golfe Saint-Laurent. On pêchait dans les eaux marines surtout la morue, le hareng, le saumon, le flétan, l'anguille, l'éperlan et le maquereau. Dans les eaux douces, on capturait la truite, le saumon et l'éperlan. Au 20<sup>e</sup> siècle, les revenus de la pêche en Gaspésie deviennent beaucoup moindres que ceux de l'industrie forestière.



Morue, 1925

À Bonaventure, au début de la colonie, la pêche à la morue était un complément à la vie de cultivateur. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le volume moyen des prises annuelles pour la période de 1930-1935 était de 89 836 quintaux, soit environ 4 573 tonnes métriques (voir tableau 1).

En 1936, la valeur du poisson et des produits dérivés se chiffrait à 192 272 \$. Vers 1920, une usine de transformation du poisson, la Caravelle Brand, opère à la Pointe Beaubassin. Cette usine appartenait à monsieur Achille Raymond.

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, les pêcheurs commerciaux de la zone côtière de Bonaventure ont tiré leurs revenus de la pêche à la morue. L'augmentation constante des débarquements de morue, due aux percées technologiques a grandement affecté les stocks de morue. Dans les années 80, ces effectifs commencent à être une source de préoccupation. Afin de permettre à cette ressource de se relever, la pêche à la morue est interdite dans les années 90 pour une durée indéterminée ; c'est le moratoire. Depuis lors, la pêche à d'autres ressources marines pallie à la perte de ce gagne-pain.

**Tableau 1** : Volume moyen des prises annuelles de poisson pour la période de 1930-1935

ESPÈCES	VOLUME MOYEN (EN QUINTAUX) <sup>1</sup>				Total Gaspésien
	Matane	Gaspé-Ouest	Gaspé-Est	Bonaventure	
Morue	763	68 030	198 968	32 915	300 676
Hareng	7 130	26 978	49 330	47 935	131 373
Saumon	948	499	1 344	3 212	6 003
Maquereau	-	244	150	628	1 022
Homard	-	-	1 937	1 497	3 434
Éperlan	396	-	813	3 649	4 858
<b>Total</b>	<b>9 237</b>	<b>95 751</b>	<b>252 542</b>	<b>89 836</b>	<b>447 366</b>

(Source : Le Coopératisme et l'Organisation économique de la Gaspésie, de Georges Lafontaine, 1940 ; Statistiques du Ministère des Pêcheries de Québec)

Aux premiers temps de la colonie, la pêche au saumon s'effectuait à l'aide du «nigog» (harpon). Cette technique fut remplacée par l'utilisation du filet en rivière. L'abondance de la ressource saumon étant rapidement menacée, le gouvernement, incapable de contrôler cette pêche excessive, propose la location privée des rivières de la Gaspésie. La rivière Bonaventure est donc louée à des particuliers canadiens. Des clubs de pêche privés au saumon voient donc le jour vers 1880 : le Bonaventure Salmon Club (Club Molson), le Canadien Salmon Club (Club Kelly) et le Club Kerby. La pêche au saumon devient donc à cette époque l'exclusivité de riches anglophones. En 1960, les gens de la place décident de prendre en main la gestion et la conservation de leur rivière. Après moult péripéties, la ZEC de la rivière Bonaventure, qui rend accessible à tous la pêche au saumon sur la rivière Bonaventure, voit le jour en 1980.

### 2.2.1.3 LES PERTURBATIONS DU BARACHOIS DE BONAVENTURE

#### A) HISTORIQUE

Depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ce barachois a subi de nombreuses modifications anthropiques. Ces modifications ont eu des répercussions importantes au point de vue de la circulation et des échanges d'eau entre les différents bassins de ce milieu.



Pointe Beaubassin , 1905

<sup>1</sup> 1 quintal = 112 livres = 50,9 kilogrammes

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

En 1898, une première scierie s'installe à la Pointe Beaubassin. Une digue est alors construite entre la pointe et les hauts-fonds au centre du barachois pour faciliter les opérations de flottage du bois. De 1905 à 1914, l'exploitation d'une deuxième scierie a nécessité le dragage et la construction de canaux et l'aménagement d'un bassin de flottage d'une superficie de 0,54 km<sup>2</sup>. Une autre scierie, au début des années 1960, s'installe au nord du barachois. Afin d'acheminer le bois de flottage, on creuse un canal, d'une longueur de 400 m et d'une largeur de 20 m, entre la rivière et la lagune nord-ouest. La fermeture de cette scierie a entraîné l'arrêt du flottage en 1967. Au fil des années, l'usage de canaux de dérivation, de bassins de flottage et d'estacades a grandement affecté la productivité biologique du barachois. De plus, les matières ligneuses déposées et accumulées suite au flottage du bois libèrent des lignites, des acides résineux et du H<sub>2</sub>S, matières toxiques pour la faune aquatique affectant la couleur et la transparence de l'eau.



Barachois de Bonaventure, 1920

(Source : Ville de Bonaventure)

D'autres travaux furent effectués dans l'embouchure de la rivière Bonaventure : construction d'un quai de 600 mètres (1898), construction du pont Kelly (1912), construction du pont-jetée de la route 132 (1972-1975), aménagement de la marina (1975) et construction de la passerelle «Wagamet» en remplacement du pont Kelly (1993).

La construction du pont-jetée de la route 132, de 1972 à 1975, en divisant le barachois en deux, empiète sur plusieurs chenaux secondaires du delta de la rivière et parcellise davantage la lagune nord-ouest. Suite à ces travaux, plusieurs chenaux d'écoulement ont été obstrués et une bonne partie du barachois a été isolée. Le pont-jetée de la route 132 rejoint la jetée maritime où on trace une route municipale. Cette jetée a modifié considérablement l'écoulement des eaux dans la lagune du nord-ouest, qui reçoit moins d'eau de mer. En 1995, la route municipale reliant la route 132 à la Pointe de Beaubassin est démolie.

Aussi, afin de remédier à l'ensablement du barachois qui entrave la navigation, il est nécessaire de draguer périodiquement le couloir de navigation du havre de pêche et de la marina.

D'autres perturbations d'origine humaine viennent s'ajouter à celles mentionnées plus haut. Depuis près d'un siècle, le barachois a subi les effets de différents types de pollution, comme les composés toxiques qui émanent du bois flotté, les insecticides forestiers ou le déversement des eaux usées du village de 1908 à 1992. Depuis lors, les eaux traitées à l'aide d'étangs aérés sont rejetées en amont de la passerelle traversant la rivière Bonaventure. En période de



Construction du pont-jetée de la route 132, 1972-1975

(Source : Ville de Bonaventure)

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

crue, il est possible que le trop plein de la station de pompage principale soit déversé occasionnellement dans le barachois.

Certains printemps, les réveils de la rivière sont brutaux. Embâcles, débâcles et inondations font état de l'humeur de la rivière. Une débâcle, en avril 1950, a emporté avec elle le pont du chemin de fer et les trois ponts couverts situés plus bas. Cette débâcle inonda et endommagea de nombreux chalets.

En outre, toutes ces modifications ont diminué la productivité biologique ainsi que la beauté du barachois.

### B) PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION PAR LA POPULATION

Afin de permettre au barachois de recouvrer son image d'origine et par conséquent ses caractéristiques biophysiques, un groupe de citoyens est créé en 1990 : l'Association pour la revalorisation du barachois de Bonaventure (ARBB). Cette association a commandé deux études : *Étude de faisabilité de la restauration du barachois de Bonaventure* (Biorex, 1994) et *Inventaire biophysique dans le barachois de Bonaventure* (Le Groupe du Golfe, 1995).

Ces études ont mené, en 1995, à l'aménagement d'un ponceau sous le pont-jetée de la route 132 afin de relier le bassin nord-ouest et la partie sud du barachois pour ainsi rétablir les échanges d'eau. La jetée municipale reliant la Pointe Beaubassin à la route 132 est aussi éliminée. Suite à ces travaux, une autre étude *Caractérisation du barachois de Bonaventure après la réouverture du bassin nord-ouest* (Biorex, 1997) est effectuée. Cette étude démontrant que ces aménagements n'avaient pas permis d'atteindre les objectifs fixés, une digue est aménagée, en 1998, à la jonction de la rivière Bonaventure et du canal de dérivation du bassin nord-ouest (vestige de l'industrie forestière). Ceci dans le but d'éliminer tout échange direct entre la rivière et ce bassin, sauf en période de crue.



Ponceau sous le pont-jetée de la route 132

Afin de répondre à certaines de ses préoccupations le MPO, en 1999, effectue une autre étude : *Description des conditions de salinité du secteur ouest du barachois de Bonaventure suite à la mise en place de la digue*. Cette dernière avait pour but de décrire les effets de la fermeture du canal sur les conditions de salinité et sur le marnage du bassin nord-ouest. Les résultats de cette étude ne permettent pas de déterminer, de façon rigoureuse, les effets des aménagements réalisés.

En 1998, un nouveau groupe de citoyens voit le jour, la Table de concertation du havre de pêche, réunissant l'ensemble des usagers du havre. Ce comité avait pour but d'examiner et de définir les voies de solution à privilégier afin de sauvegarder les installations portuaires menacées par la déviation du chenal de la rivière Bonaventure, apparue suite à la construction du pont-jetée de la route 132. En 1999, la firme Pesca Environnement est donc mandatée afin d'étudier l'hydrodynamisme du barachois de Bonaventure et d'identifier des interventions potentielles afin de corriger la situation. Des solutions correctrices potentielles furent suggérées par cette firme :

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

---

interventions directes dans le barachois, prévention de l'apport sédimentaire provenant du bassin versant et étude de la dérive littoral. À ce jour, la situation n'est pas encore corrigée.

En décembre 2000, la Table de concertation du havre de pêche devient la Table de concertation du littoral de Bonaventure, et a pour mandat de mettre en place une gestion intégrée de la zone côtière de Bonaventure. Ce nouveau mode de gestion mise davantage sur la concertation et la participation active des principaux intervenants ayant un intérêt pour le territoire afin de régler, entre autres, la problématique de déviation du chenal mais également celle de l'ensemble de la zone côtière de Bonaventure.

## 2.2.2 LE MILIEU HUMAIN

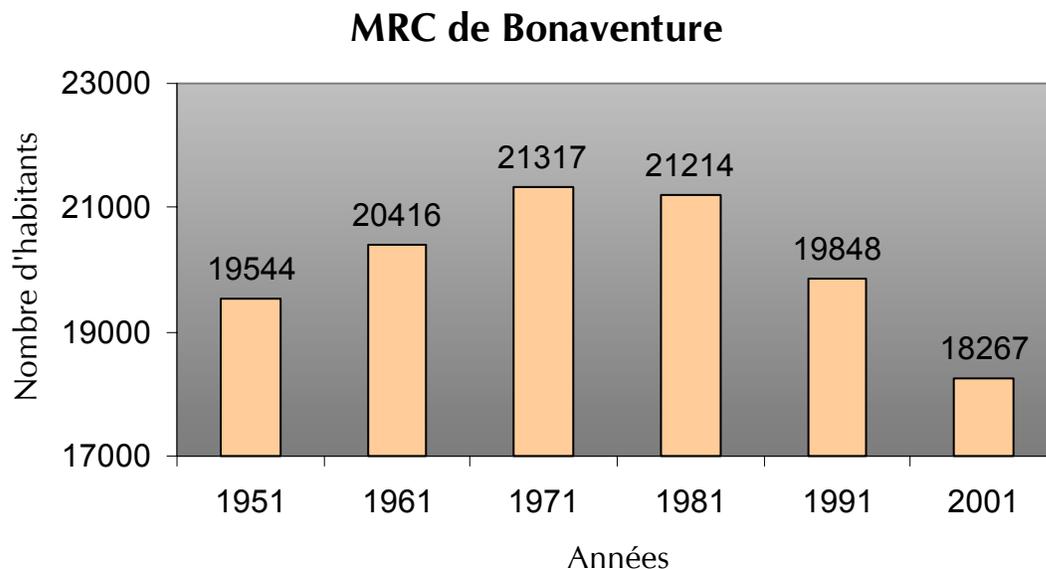
### 2.2.2.1 COMPOSANTES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Depuis l'arrivée des Acadiens déportés en 1760, la municipalité de Bonaventure s'est grandement développée. L'agriculture, l'exploitation forestière et, dans une moindre mesure, la pêche ont contribué à son développement. Le barachois fut la pierre angulaire du façonnement du village avec l'établissement des habitants sur la rue principale tracée sur la rive nord-ouest du barachois et le long de la route 132. Actuellement, la population active œuvre dans plusieurs secteurs d'activités, principalement axées sur le récréotourisme et les services. Grâce à plusieurs attractions comme le Musée acadien, le Bioparc de la Gaspésie et bien d'autres, la municipalité de Bonaventure s'avère une destination touristique de choix.

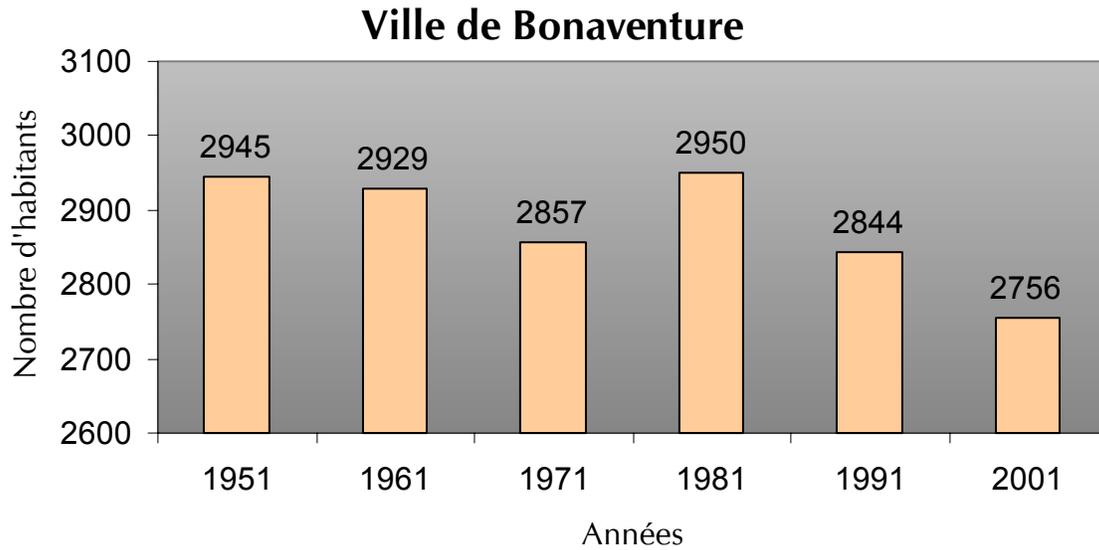
#### A) DÉMOGRAPHIE

Selon les dernières statistiques, la population totale de la municipalité de Bonaventure était de 2 756 habitants en 2001. Une grande partie de la population habite en bordure de la côte, de part et d'autre de la route 132, mais une nette concentration se situe dans le secteur du village. Les jeunes de moins de 15 ans représentent près de 20 % de la population totale. Le groupe des 25 à 44 ans représente quant à lui 26 % de la population. La densité de la population est de 26,5 habitants par km<sup>2</sup>.

Une importante baisse démographique est observée depuis quelques décennies. De façon générale, cette tendance s'observe dans l'ensemble de la MRC de Bonaventure (voir figures 2 et 3).

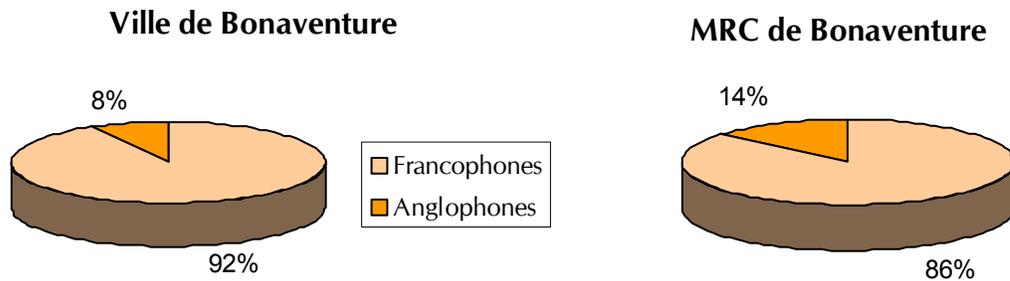


**Figure 2** : Évolution démographique de la MRC de Bonaventure de 1961 à 2001  
(Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, 2004 ; Statistique Canada, 2001)



**Figure 3 :** Évolution démographique de la Ville de Bonaventure de 1961 à 2001  
 (Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, 2004 ; Statistique Canada, 2001)

La langue française est parlée par la majorité de la population de Bonaventure. On y rencontre une faible proportion d'anglophones. Cette situation s'avère presque similaire dans l'ensemble de la MRC de Bonaventure (voir figure 4).



**Figure 4 :** Proportion en % de la population selon la langue maternelle en 2001  
 (Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, 2004)

### **B) LES SECTEURS ÉCONOMIQUES**

L'exploitation des ressources de la mer a longtemps été la première activité économique sur le territoire de la Baie-des-Chaleurs, mais depuis une trentaine d'années cette activité fut graduellement remplacée par l'exploitation des ressources forestières et agricoles. Par contre, depuis les années 1970 le secteur tertiaire a connu une hausse importante (voir tableau 2).

Pour l'ensemble de la MRC de Bonaventure, 70,9 % des emplois totaux du territoire se retrouvent dans le secteur tertiaire. Ce dernier est la pierre angulaire de l'économie de la MRC et de la Ville de Bonaventure, qui crée quelque 5 695 emplois (voir tableau 3).

Le récréotourisme, marqué par l'omniprésence de la rivière Bonaventure, du barachois et de la baie des Chaleurs, figure au premier rang des activités économiques de la municipalité de Bonaventure. La présence d'infrastructures touristiques majeures (Musée acadien du Québec, Bioparc de la Gaspésie, Camping Beaubassin, Marina, Club de golf de Fauvel, Cime-Aventure, ZEC-saumon de la rivière Bonaventure et plusieurs établissements d'hébergement et de restauration) permettent l'exploitation des attraits naturels qu'offre le municipalité. Le secteur commercial et les services sont représentés par plus d'une centaine de places d'affaires, plusieurs institutions à vocation locale ou régionale, des services professionnels et spécialisés ainsi que quelques services gouvernementaux et para-gouvernementaux. Ces activités assurent à Bonaventure plusieurs emplois permanents et spécialisés. Il importe de souligner l'attrait qu'exercent tous ces commerces et services sur l'implantation de résidences sur le territoire de la ville.

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

**Tableau 2 : Nombre d'emplois et % de la population active par secteur d'activités de la MRC de Bonaventure en 2001**

SECTEUR D'ACTIVITÉS	NOMBRE D'EMPLOIS	% DE LA POPULATION ACTIVE
Secteur primaire	770 emplois	10,4 %
Secteur secondaire	1 385 emplois	18,8 %
Secteur tertiaire	5 220 emplois	70,8 %
<b>TOTAL MRC DE BONAVENTURE</b>	<b>7 375 emplois</b>	<b>100 %</b>

(Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, 2004)

**Tableau 3 : Détail du nombre d'emplois par secteur d'activités de la MRC de Bonaventure en 2001**

SECTEUR D'ACTIVITÉS	NOMBRE D'EMPLOIS	% DE LA POPULATION ACTIVE
<b>Secteur primaire</b>	<b>770 emplois</b>	<b>100 %</b>
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	760 emplois	98,7 %
Produits minéraux (mines, gravière, etc.)	10 emplois	1,3%
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1 385 emplois</b>	<b>100 %</b>
Industries manufacturières	875 emplois	63,2 %
Industrie de la construction	510 emplois	36,8%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>5 220 emplois</b>	<b>100 %</b>
Transport et entreposage	435 emplois	8,3 %
Communication, arts, spectacles, loisirs, etc.	205 emplois	3,9 %
Commerce en gros	145 emplois	2,8 %
Commerce de détail	905 emplois	17,3 %
Intermédiaires financiers et des assurances	195 emplois	3,7 %
Services immobiliers et agences d'assurance	55 emplois	1,0 %
Services aux entreprises	365 emplois	7,0 %
Services gouvernementaux	535 emplois	10,2 %
Services d'enseignement	545 emplois	10,4 %
Services et soins de santé et services sociaux	820 emplois	15,7 %
Services d'hébergement et de restauration	520 emplois	10,0 %
Autres services	495 emplois	9,5 %
<b>TOTAL MRC DE BONAVENTURE</b>	<b>7 375 emplois</b>	<b>100 %</b>

(Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, 2004)

## 2.2.2.2 LES USAGES DE LA ZONE CÔTIÈRE ET INFRASTRUCTURES ASSOCIÉES

### A) EXPLOITATION COMMERCIALE DES RESSOURCES

#### Pêche côtière commerciale

La pêche côtière commerciale se pratique ponctuellement, à diverses périodes de l'année, dans la baie des Chaleurs. Au cours des dernières années, une faible activité de pêche commerciale a été recensée au quai de Bonaventure. Ainsi en 2004, 13 bateaux opérés par 12 pêcheurs ont débarqué 162 884 kilogrammes de prises, d'une valeur de 326 803 \$.

Les principales espèces marines capturées sont : le homard (15 322 kg), le crabe commun (120 726 kg), le hareng (5 234 kg) et le maquereau.



(Source : Sylvain Arsenault)

Pêche au crabe commun

Afin de permettre aux pêcheurs commerciaux de débarquer leurs prises à Bonaventure, le MPO possède deux quais et une rampe de lancement, ainsi qu'un lot de terre ferme et un lot de grève. Un chemin public, de propriété municipale, conduit aux installations du MPO. La rampe de lancement est constituée d'une dalle de béton coulée sur place dont les côtés sont protégés par des enrochements. L'un des deux quais est en bois non traité. Ce dernier fut reconstruit en 1970. Ayant actuellement atteint sa fin de vie utile et en raison de son état dangereux, il a dû être barricadé en 1997 au moyen d'une clôture. Le deuxième quai est en palplanche d'acier. La première section de ce quai, d'une longueur de 96 m, est située à proximité de la rampe de lancement et du bassin de la marina. Celle-ci fut reconstruite en 1984. Quant à la deuxième portion de ce quai de 65 m de long, localisée entre la première section et le quai en bois, elle fut reconstruite en 1985.

Pour permettre aux pêcheurs ainsi qu'aux plaisanciers de naviguer sur le chenal conduisant au quai et au bassin de la marina, le MPO y effectue régulièrement du dragage. Le dernier dragage d'entretien remonte aux années 2001-2002 au coût de 128 936 \$, soit environ 2 650 m<sup>3</sup> (voir tableau 4).

**Tableau 4 : Historique des dépenses reliées au dragage effectué**

DÉPENSES DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO)			
1983-1984	41 107 \$	1991-1992	62 859 \$
1985-1986	53 840 \$	1992-1993	38 462 \$
1986-1987	50 487 \$	1993-1994	43 500 \$
1987-1988	43 908 \$	1994-1995	35 720 \$
1988-1989	55 566 \$	1995-1996	65 152 \$
1989-1990	48 555 \$	2001-2002	128 936 \$
1990-1991	60 958 \$		

(Note : Dragage supplémentaire dans le secteur de la marina à l'hiver 1998)

### B) RÉCRÉOTOURISME

### Pêche sportive au saumon et à la truite de mer

La pratique de la pêche sportive au saumon atlantique dans la rivière Bonaventure est prisée par beaucoup d'adeptes. Cette activité qui contribue à la réputation de la rivière se pratique sur un total de 103 fosses tout le long du parcours de la rivière Bonaventure. La zone d'exploitation contrôlée (ZEC) de la rivière Bonaventure, sous la gouverne de l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure, gère 98 fosses à saumon sur les 103 en exploitation, réparties dans 9 secteurs de pêche situés en amont de l'embouchure de la rivière Bonaventure, soit au niveau de la rivière Hall. La partie aval de la rivière, hors ZEC, constitue un secteur de pêche où des droits de pêche privés et publics se côtoient. Trois fosses en exploitation se retrouvent dans les limites de notre territoire, soit la fosse De l'église, la fosse Tracel et la fosse Île rouge. La municipalité de Bonaventure et la ZEC de la rivière Bonaventure se partagent les droits de pêche de la fosse De l'église, située en aval de la traverse de chemin de fer, assurant ainsi un accès public à cette fosse. En 2004, de l'embouchure de la rivière Hall jusqu'à la traverse de chemin de fer, 10 grands saumons et 36 madeleineaux ou «grilses» furent pêchés. En ce qui concerne, la fosse publique De l'église, 9 madeleineaux furent pêchés. Aucune donnée sur le nombre de captures de saumons n'est disponible pour le secteur public en aval de la passerelle «Wagamet».



(Source : Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure)

Pêche au saumon atlantique

Également, la pêche à la truite de mer se pratique à l'embouchure de la rivière Bonaventure, soit de la passerelle «Wagamet» à la mer. Le suivi de cette pêche est inexistant.

### Pêche blanche

La pêche blanche se pratique à l'embouchure de la rivière Bonaventure. Plusieurs adeptes, avec ou sans cabane, viennent tenter leur chance auprès de l'éperlan arc-en-ciel. Une quinzaine de cabanes, à chaque hiver, se retrouvent donc sur la glace du barachois. Selon des pêcheurs de longue date, le nombre d'éperlans pêchés est en baisse de façon marquée depuis quelques années.



(Source : Vincent Poirier)

Pêche blanche



(Source : Raymond Pigeon)

Cabanes pour la pêche blanche

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Depuis quelques années, un suivi annuel du nombre de cabanes de pêche est effectué par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).

### Nautisme

Plusieurs bateaux de plaisance naviguent lors de la saison estivale dans les eaux côtières de Bonaventure. Voiliers, catamarans, bateaux moteur filent au gré des humeurs de la baie des Chaleurs. Beaucoup de ces plaisanciers utilisent les infrastructures de la marina de Bonaventure.



Navigation de plaisance

La marina de Bonaventure peut accueillir 58 embarcations dont 56 emplacements sont réservés aux membres et 2 aux visiteurs. À l'été 2004, le chiffre d'affaires de la marina était de 17 000 \$, dont 11 000 \$ provenant des membres et 6 000 \$ des visiteurs. Les retombées économiques dans le milieu de cette activité sont estimées à près de 150 000 \$. Selon les administrateurs de la marina, la demande pour des emplacements surpasse l'offre actuelle.



Marina de Bonaventure

### Autre activités récréotouristiques

La qualité des différents milieux naturels côtiers du territoire permet la pratique de plusieurs activités telles la baignade, la plongée sous-marine, le canot et le kayak. La richesse de ces milieux et la diversité des habitats favorisent d'autres activités comme la chasse à la sauvagine, l'observation de la nature, la cueillette (bigorneaux, plantes de bord de mer, agates, etc.), la randonnée (pédestre, vélo, VTT, etc.), la villégiature, le camping, les feux de grève, l'interprétation du patrimoine historique et naturel via les activités du Bioparc de la Gaspésie et du Musée acadien du Québec à Bonaventure, et bien d'autres activités.

### C) ACTIVITÉS RÉSIDENTIELLES ET USAGES CONNEXES

La trame urbaine de la municipalité de Bonaventure s'étire le long de la côte, la route 132 traversant ce secteur urbain. L'utilisation de la côte à des fins résidentielles est donc très importante et occasionne des impacts parfois néfastes sur le milieu. Le rejet des eaux usées municipales et le rejet des eaux usées domestiques des résidences non connectées au réseau municipal ainsi que les ouvrages de protection des berges contre l'érosion en sont des exemples.



La côte de Bonaventure

#### Les eaux usées

Le système municipal de traitement des eaux usées dessert les résidences et les commerces du territoire de la municipalité situés à l'ouest de la rivière Bonaventure (route 132 et rues adjacentes). Environ 1 800 citoyens bénéficient de ce service. Le système comporte 6 stations de pompage dispersées sur le territoire et 1 station d'épuration qui utilise la méthode d'assainissement par étangs aérés. Un volume moyen annuel de 1 850 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour est traité. Un traitement des eaux par rayons ultraviolets est effectué lors de la période hivernale afin d'éliminer la presque totalité des coliformes fécaux.



Station d'épuration des eaux usées municipales



Station de pompage des eaux usées municipales

Les résidences et commerces du territoire, non desservis par le réseau municipal de traitement des eaux usées, utilisent encore le traditionnel puisard ou une fosse septique.

### Ouvrage de protection contre l'érosion des berges

L'occupation résidentielle de la zone côtière ainsi que l'érosion sévère du littoral ont entraîné la mise en place d'ouvrages de protection sur plusieurs kilomètres de côte afin de protéger tant la route 132 que les propriétés. L'argile, le limon et le sable, constituant cette portion de côte, il s'ensuit une grande vulnérabilité aux tempêtes, ce qui explique le fort recul du trait de côte. Avant 1965, le trait de côte ouest de Bonaventure était caractérisé par un champ d'épis de bois, qui a favorisé le maintien de petites plages. Un mur de bois s'étendait sur plusieurs kilomètres en haut de plage. À partir de 1970, le mur de bois fut remplacé par un empierrement.



Épis de bois sur rivage du Château Blanc,  
2005



Empierrement dans le secteur du village,  
2005

### ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

L'urbanisation du territoire a favorisé la mise en place de plusieurs éléments structurants tels un réseau routier et ferroviaire, des systèmes de communication, un réseau de distribution d'électricité et bien d'autres.

## 2.2.3 PORTRAIT BIOPHYSIQUE DU MILIEU

### 2.2.3.1 LA BAIE DES CHALEURS

Dans la baie des Chaleurs, les vents dominants sont de l'ouest avec une variation saisonnière du sud-ouest l'été et du nord-ouest l'automne et l'hiver. Elle reçoit un volume important d'eau douce représentant 8% de son volume total. L'apport varie avec les saisons. Les marées sont de type mixte semi-diurne, c'est-à-dire qu'il y a 2 marées par jour de hauteur et d'intervalle de temps différents. Le patron de circulation de l'eau est complexe et variable, il fluctue selon les variations du débit d'eau douce, du régime des vents et des conditions océaniques dans le golf du Saint-Laurent. De façon générale, le courant dominant vers l'est longe la rive sud de la baie et, vers l'ouest, longe la rive nord. Les courants de dérive sont généralement vers l'est.



### 2.2.3.2 LE LITTORAL DE BONAVENTURE

La configuration de la côte est associée aux vents dominants provenant de l'ouest, ce qui favorise des courants de dérive littorale portant vers l'est. Toutefois la présence de la pointe Bonaventure favorise un courant de dérive dominant portant vers l'ouest. Lors de tempêtes, les vagues provenant du nord-est ont pour conséquence de dégarnir les plages et de repousser les sédiments sur le bas de plage<sup>2</sup>. On enregistre les plus forts vents aux mois de novembre et de décembre.

L'amplitude entre le niveau des marées hautes moyennes et celui des marées basses moyennes est de 1,75 mètres.

L'hydrodynamisme du littoral et l'érosion des côtes sont grandement influencés par les vents de tempêtes, provenant majoritairement de l'est-sud-est, et par l'onde de marées montantes. Ces vagues peuvent atteindre une hauteur de 3,25 mètres au large. Toutefois, lorsqu'elles atteignent le rivage, elles peuvent varier entre 2,05 et 2,95 mètres de hauteur, dans des conditions respectives de pleine mer supérieure de grande marée et de marée haute extrême.

<sup>2</sup> Bas de plage : partie du littoral située entre la marée haute moyenne et la marée basse moyenne ; portion mouillée de la plage qui est découverte à marée basse

Lors des hivers froids, le littoral de Bonaventure est couvert de glace entre la mi-janvier et la fin mars. Cette couverture de glace s'étend sur tout le long du littoral. Toutefois, lors des hivers moins rigoureux, hormis les secteurs abrités, seule une bordure de glace se maintient le long des berges. L'épaisseur de la couverture de glace sur le littoral se situe entre 0,5 et 1 mètre.

### 2.2.3.3 LES HABITATS DU LITTORAL

Directement liés à l'évolution des rivages, les habitats du littoral de Bonaventure sont favorables à une multitude d'espèces végétales et fauniques. Des marais salés du barachois au sommet des falaises, en passant par les plages, les éléments de la faune et de la flore se côtoient, procurant un caractère exceptionnel à la zone côtière de Bonaventure.

#### A) LA ZONE DES MARÉES ET LES EAUX CÔTIÈRES

Les principales espèces végétales marines du littoral de Bonaventure sont représentées par la zostère marine, le fucus bifide, le fucus vésiculeux, la laminaire à long stipe, la mousse-d'Irlande crépue, l'agare criblée, l'ascophylle noueuse et la main-de-mer-palmée. Ces algues, à l'exception de la zostère marine qui est une plante, se fixent à l'aide de leurs crampons sur les fonds pierreux qui leur servent de substrat.

Tout le long du littoral de Bonaventure, à une profondeur de 3 à 6 brasses, débute une importante *prairie sous-marine d'algues brunes* constituée essentiellement de laminaire à long stipe (voir annexe 3, carte 6).

Sous le niveau des marées les plus basses, la zostère marine compose la plus grande partie des herbiers marins. Elle vit en eau salée. La zostère marine est la seule plante fixée de notre région à supporter le sel de la mer, la mobilité du sable et le choc des vagues. Les *herbiers de zostère marine*, les zostérais, sont des habitats importants. Les herbiers servent de cachette, de garde-manger, de pouponnière, d'incubateur ou de maison à plusieurs organismes invertébrés tels la littorine, le crabe commun, la crevette de sable, le ver de mer et bien d'autres. La capucette, les épinoches, le choquemort font partie des poissons qui passent une partie de leur vie dans cet habitat. Attirées par la grande diversité de nourriture, de nombreuses espèces d'oiseaux fréquentent également ce riche milieu. Un herbier de zostère s'étend sur environ 5,5 kilomètres tout le long du littoral de Bonaventure à partir de la fin de la plage de la Pointe Beaubassin jusqu'au marais de Saint-Siméon. Il est plus dense près de la rive et dans le secteur du marais de Saint-Siméon (voir annexe 3, carte 8).

Les principaux invertébrés marins répertoriés dans les eaux côtières de Bonaventure sont la moule bleue, la mye commune, le pétoncle géant, le pétoncle d'Islande, la littorine commune, l'étoile de mer commune, la méduse, le gammare, le néréis (ver marin), l'oursin vert, le bernard-l'hermite, le buccin commun, la crevette grise des sables, le crabe commun, le crabe-araignée, le crabe des neiges et le homard d'Amérique. Une panoplie d'autres organismes (crustacés, vers et mollusques) enrichissent les eaux de la zone côtière et composent une partie du zooplancton.

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Plusieurs espèces de poissons côtoient également les eaux côtières de Bonaventure. L'alse savoureuse, le hareng atlantique, le maquereau bleu, la merluche-écureuil, la merluche blanche, la limande à queue jaune, la morue franche, la plie rouge, la plie grise, la plie canadienne, le flétan atlantique, le poulamon atlantique, la poule de mer, la baudroie d'Amérique, le lançon d'Amérique, le capelan, le sébaste, l'aiguillat commun (chien de mer) sont des espèces marines pouvant être rencontrées. Les espèces catadrome et anadrome se retrouvant le long de la côte et dans la rivière Bonaventure sont le saumon atlantique, l'omble de fontaine, l'éperlan arc-en-ciel et l'anguille d'Amérique.

L'ensemble du littoral de Bonaventure constitue également un lieu d'alimentation pour une grande variété d'oiseaux et un important point d'escale pour les oiseaux de mer, la sauvagine et les oiseaux de rivage. Cette faune avienne est représentée par le cormoran à aigrette, le goéland marin, le goéland argenté, le goéland à bec cerclé, la bernache du Canada, le canard noir, le grand chevalier, le grand héron, le tournepierre à collier, le pluvier kildir et bien d'autres.



Bernache du Canada



Phoques communs

Quelques espèces de mammifères marins sont régulièrement observés dans les eaux côtières de Bonaventure. Le petit rorqual, le rorqual commun ainsi que le phoque commun, le phoque gris et le marsouin commun en sont les principaux représentants.

Sur la grève<sup>3</sup> et la plage<sup>4</sup>, c'est le royaume de l'ascophylle noueuse, du fucus bifide et du fucus vésiculeux. Ces algues brunes abritent et nourrissent une faune marine des plus diversifiées. Petits coquillages et autres petits invertébrés marins nageant, rampant ou sautant, y trouvent refuge à marée basse.



Plage à Jimmy

<sup>3</sup> Grève : étendue littoral constituée de matériaux grossiers (graviers, galets, sables grossiers);

<sup>4</sup> Plage : étendue littoral généralement constituée de matériaux sableux;

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le littoral de Bonaventure est divisé en 3 secteurs coquilliers, le G-12, le G-11.2 et le G-10.4. Un banc de mye commune est situé sur le bas de plage face à la Pointe Beaubassin jusqu'à l'église de Bonaventure à l'ouest, ce qui correspond à la plage Beaubassin. Les densités de myes y sont faibles. Un second banc se retrouve à l'extrême ouest de la municipalité. Deux bancs de moules bleues, le premier situé entre le ruisseau Cullens et la Pointe Bonaventure et le second entre la Pointe Bonaventure et la Pointe Sawyer, sont également identifiés. Tous les **bancs de mollusques** répertoriés sur le territoire sont fermés depuis 1988 à la cueillette en raison de la contamination des eaux (voir annexe 3, carte 5).

Trois **frayères à capelan** ont également été relevées. Une première est localisée entre le Banc de l'Est (île aux Pirates) et l'embouchure du ruisseau Cullens et s'étend sur 900 m de rive. Les deux autres frayères se trouvent respectivement sur le bas de plage à l'ouest de la Pointe Bonaventure ainsi qu'à l'ouest de la Pointe Sawyer, à l'extrémité est de la municipalité de Bonaventure. On peut également observer une **frayère à éperlan arc-en-ciel** dans la partie est du barachois entre le pont-jetée de la route 132 et les anciens ponts de la route 132 (voir annexe 3, carte 5).

L'ensemble du littoral de Bonaventure est considéré comme une **aire de concentration d'oiseaux aquatiques** (ACOA). À certaines périodes de l'année, les oiseaux se concentrent dans cet habitat protégé lors des migrations printanières et automnales. Une ACOA est un habitat protégé par le *Règlement sur les habitats fauniques* adopté en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

### Le barachois de Bonaventure

Le barachois fait partie intégrante du paysage de Bonaventure. Situé à l'embouchure de la rivière Bonaventure, le barachois couvre une superficie de 1,8 kilomètres carrés (184 hectares). Cette étendue est caractérisée par des marais salés et saumâtres, 2 flèches littorales et 2 lagunes (nord-ouest et sud-est) divisées actuellement en 3 bassins (nord-ouest, sud-ouest et sud-est) peu profonds. La lagune sud-est (36 hectares) est peu touchée par le développement et quant à l'autre, au nord-ouest (37 hectares, elle a été profondément modifiée. Le barachois se distingue également par la présence de plusieurs îles (voir figure 5).



Vue aérienne vers le sud-ouest du barachois de Bonaventure

(Source : Pêches et Océans Canada)

De type estuarien, où l'eau douce provenant de la rivière se mélange aux eaux salées de la baie des Chaleurs, ce barachois est l'un des plus importants de la baie des Chaleurs. Il constitue un milieu naturel productif, donc essentiel au soutien de plusieurs chaînes alimentaires côtières. Une grande diversité d'espèces fauniques fréquentent le barachois et les conditions écologiques particulières qu'on y retrouve favorisent la présence de quelques plantes rares.

Le barachois, influencé par la marée semi-diurne, subit quotidiennement des variations de courants, de niveau d'eau et de salinité. Un volume d'eau de mer de l'ordre de 80 000 à 1 000 000 de mètres cubes pénètre et sort du barachois à chaque cycle de marée. Les cycles de marée semi-mensuels, saisonniers et interannuels affectent également à divers degrés le barachois ainsi que sa flore et sa faune.

Deux types de courants sont observés dans le barachois. Il y a d'abord les courants générés par la marée. Tant à marée montante qu'à marée descendante, les courants de marée se concentrent dans les chenaux et on peut observer des vitesses généralement comprises entre 0,30 et 1,0 mètre par seconde. De plus, il est possible d'observer dans les lagunes des courants de surface générés par l'action du vent à la surface de la masse d'eau. Ces courants contribuent à mélanger dans le barachois les eaux de la rivière et de la mer, à remettre de la matière en suspension et à augmenter la turbidité. En période où le débit fluvial de la rivière Bonaventure est faible, l'influence des eaux marines est nettement observable jusqu'à 350 mètres en amont du pont de la route 132 qui enjambe la rivière.

Dans un milieu estuarien comme le barachois de Bonaventure, sous l'action conjuguée de la marée et du débit fluvial de la rivière, les sédiments sont déposés en fonction de leur taille, les plus grossiers (sables et graviers) étant déposés dans les chenaux d'écoulement et les plus fins (limons et argiles) dans les zones centrales, plus calmes, des lagunes. Une fraction importante des sédiments est apportée par les eaux de la rivière lors de la crue printanière. En dehors de cette période, les eaux de la rivière sont peu chargées et c'est le va-et-vient des marées qui contribue à remettre en suspension et à déplacer les sédiments fins tout en faisant pénétrer des sables d'origine marine. Le sable et les particules plus fines du barachois forment le sol où s'installe la végétation aquatique. En moyenne, les limons forment 41,0 % des sédiments, les sables grossiers 21,0 %, les graviers 13,25 %, les sables fins 14,75 % et les argiles, quant à elles, forment, 10 % du total. Une étude effectuée en 1995 par le Groupe du Golfe a révélé que des sédiments échantillonnés dans le barachois présentaient des teneurs qui dépassent le *seuil sans effet* pour presque tous les métaux lourds. Cependant, seulement quelques métaux tels le cadmium, le chrome, le cuivre, le mercure et le nickel dépassaient le *seuil d'effet mineur* et aucun élément ne présente des taux de contamination dépassant le *seuil d'effet néfaste*.

### *Sa flore*

L'influence de l'eau salée dans le barachois favorise la présence d'une flore bien adaptée à cet habitat.

Les inventaires effectués par le Groupe du Golfe en 1995 démontrent que les espèces végétales aquatiques qui se démarquent le plus dans le barachois sont l'entéromorphe intestinale, qui est omniprésente, et la zostère marine, qui occupe le plus de superficie. Les herbiers à zostère sont présents dans les trois bassins du barachois. D'autres espèces aquatiques s'y trouvent également, telles la laitue de mer, le zanichellie palustre et la ruppie maritime. Toutes les espèces végétales aquatiques identifiées dans les bassins du barachois sont typiques des eaux saumâtres, à l'exception de la zostère marine.

Les conditions écologiques particulières retrouvées dans ce milieu, comme les marées et le taux variable de la salinité de l'eau, favorisent la présence de certaines plantes rares. Les richesses floristiques du barachois furent démontrées par plusieurs équipes de botanistes depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, notamment celles du célèbre botaniste américain Fernald en 1904, de Marie-Victorin en

1930-1931 et de Dansereau en 1960. Ces visites ont permis la récolte de 4 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : gentianopsis élané sous-espèce de Macoun, troscart de la Gaspésie, rosier des rousseau et *Rhynchospora capillacea*. Lors du dernier inventaire exhaustif de l'ensemble du barachois, effectué en 1994 par une équipe de botanistes du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, seulement 2 de ces 4 espèces déjà connues par les récoltes anciennes furent relocalisées : le gentianopsis sous-espèce de Macoun et le troscart de la Gaspésie. Ces deux plantes sont légalement désignées menacées au Québec. Deux autres espèces, la muhlenbergie de Richardson et l'Aster d'Anticosti ont été répertoriées au cours des dernières années.

### *Sa faune*

La grande productivité de la végétation fait du barachois un lieu de prédilection pour la faune. Les barachois constituent des habitats marins productifs, généralement peu profonds, reconnus pour être fréquentés par plusieurs espèces de poissons qui s'y nourrissent et s'y reproduisent. Certaines espèces commerciales de poissons utilisent le barachois comme aire de reproduction, d'alevinage et de nutrition. D'autres, comme les poissons anadromes<sup>5</sup> et catadromes<sup>6</sup>, comme lieu de passage et de transition.

Les résultats des plusieurs inventaires ichtyologiques démontrent que les épinoches et les capucettes sont les espèces dominantes du barachois et totalisent 75 % des prises enregistrées. D'autres espèces ont également été capturées : choquemort, chaboisseau bronzé, plie lisse, plie rouge, hareng atlantique, omble de fontaine, poulamon atlantique, anguille d'Amérique et autres. Les spécimens adultes d'épinoches, de capucettes et de choquemort recherchent un habitat pour se nourrir et se mettre à l'abri de leurs prédateurs. Des juvéniles d'épinoches, de hareng et de plies rouge et lisse trouvent dans ces eaux un apport de nourriture intéressant pour atteindre l'âge adulte. Les poissons les plus gros sont souvent de passage dans le barachois. Par exemple les saumoneaux, qui descendent de la rivière, s'y acclimatent à l'eau salée. Pour leur part, les truites de mer séjournent dans le barachois en été ainsi que l'éperlan en hiver. Le barachois est donc considéré comme un habitat important pour nombre de poissons.

On y trouve également une grande diversité de phytoplanctons et de zooplanctons ainsi que de nombreux macro invertébrés : mollusques, vers et crustacés. Le ver marin *Nereis diversicolor* y est très abondant. Les copépodes, représentant de la faune zooplanctonique, dominent partout avec une densité moyenne de 60 %, suivis de nauplii de crustacés qui forment en moyenne près de 23 % des organismes. *Eurytemora lacustrice*, dominant dans les eaux moins salées, et *Othona helgolandica*, dominant dans les eaux plus salées, sont les espèces de copépodes les plus abondantes.

Plus de 150 espèces d'oiseaux ont été recensées dans l'estuaire de la rivière et dans le barachois. Cet ensemble géographique étant considéré comme une halte migratoire importante, des voiliers de sauvagine s'y rassemblent au printemps et à l'automne. Les limicoles privilégient ce site, qu'ils fréquentent en grand nombre. Le barachois est également un site de repos et d'alimentation pour plusieurs autres espèces, notamment le cormoran à aigrette, les goélands argenté et marin, le martin-pêcheur d'Amérique, le grand héron, le bihoreau gris et des rapaces comme le balbuzard pêcheur et

---

<sup>5</sup> anadrome : se dit des poissons qui partent de la mer pour se rendre en eau douce afin de se reproduire;

<sup>6</sup> catadrome : se dit des poissons qui vivent dans les rivières et qui migrent vers la mer pour se reproduire;

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

---

le busard Saint-Martin. Certaines espèces d'oiseaux possédant un statut particulier sont considérées comme des visiteurs occasionnels ou réguliers du barachois, telles que l'arlequin plongeur (espèce susceptible<sup>7</sup>), le garrot d'Islande (espèce susceptible), le pygargue à tête blanche (espèce vulnérable<sup>8</sup>) et le faucon pèlerin anatum (espèce vulnérable). Le hibou des marais, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, est occasionnellement aperçu dans le secteur de Bonaventure Est.

---

<sup>7</sup> Espèce susceptible : espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.

<sup>8</sup> Espèce vulnérable : toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.



**Figure 5 : Le barachois de Bonaventure**

### *Les marais salés*

Les marais salés du barachois constituent des habitats floristiques et fauniques très diversifiés. Des groupements de végétaux tels que la spartinaie et la zosténaie s'y trouvent. Plusieurs espèces de poissons fréquentent ces marais. La plie lisse, l'éperlan arc-en-ciel, la plie rouge, le poulamon, l'anguille d'Amérique, les épinoches, la merluche, le saumon atlantique, l'omble de fontaine anadrome et quelques autres s'y côtoient.

Les marais salés se forment dans les endroits abrités où les eaux calmes de la mer déposent des particules fines en suspension qu'elles contiennent, les vases. Du sel y est également déposé. La fréquence et la durée de submersion par l'eau de mer règlent la répartition des espèces végétales des marais salés. Entre la ligne de marée basse et la ligne de marée haute, la spartine et le jonc couvrent le marais salé qui occupe actuellement 28 % de la surface du barachois, surtout dans le delta de la rivière et le fond de la lagune nord-ouest.

Plusieurs autres espèces y croissent : le jonc de la Baltique, le carex écaillé, la fétuque rouge, l'éleocharide, la potentille ansérine, la spartine à fleurs alternes, la spartine pectinée et la livèche écossaise.

Dans les marais d'eau un peu plus douce, le populage des marais, le trèfle d'eau et les quenouilles sont quelques-unes des espèces inventoriées.

Le marais à l'extrémité est de la face interne du Banc de l'Est (flèche littorale sud) est dominé par la spartine alterniflore, la spartine pectinée et le scirpe maritime.

### *Les flèches littorales*

Les flèches littorales du barachois de Bonaventure, la Pointe Beaubassin (flèche nord) et le Banc de l'Est (flèche sud), sont des barres de sable et de gravier longues et étroites. La flèche nord s'étale sur plus de 1 130 mètres et sa largeur maximale est de 290 mètres. Quant à la flèche sud, elle s'étend sur plus de 1 160 mètres et atteint une largeur maximale de 122 mètres.

Sur le Banc de l'Est pousse une prairie psammophile<sup>9</sup> largement dominée par l'ammophile à ligules courtes, l'élyme de sable, la gesse maritime, le caquillier édentulé, la smilacine étoilée maritime et bien d'autres.



Marais salé

(Source : Zip - Banc des Chaleurs)



Banc de l'Est

(Source : Vincent Poirier)

<sup>9</sup> Végétation psammophile : végétation typique des sols sablonneux

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

La Pointe Beaubassin, grandement modifiée par la présence d'infrastructures, regroupe un cortège d'espèces de plantes introduites. Cette flèche littorale est aujourd'hui engraisée en matériaux provenant de l'altération des matériaux des empièvements à l'ouest du village.

Grandement perturbé par le passé par différentes activités humaines telles que le flottage et le sciage de bois, le déversement d'eaux usées et le remblayage, le barachois demeure un atout appréciable pour la municipalité de Bonaventure. La Table de concertation du littoral de Bonaventure déploie des efforts constants pour que ce joyau patrimonial soit mieux protégé.

### B) AU-DELÀ DES MARÉES LES PLUS HAUTES

Deux types de falaises dominent dans la partie est du littoral de Bonaventure : les falaises meubles et les falaises consolidées.

Les falaises meubles sont formées d'argile marine, de sable, de gravier et de limon. Ces matériaux offrent peu de résistance à l'érosion et sont sujets aux glissements de terrain. Les falaises consolidées sont constituées surtout de grès et de conglomérats rouges très oxydés.



Falaise consolidée



Falaise meuble

### C) LE RÉSEAU D'EAU DOUCE : LA RIVIÈRE BONAVENTURE ET LES RUISSEAUX

Prenant sa source dans le massif des monts Chics-Chocs, la rivière Bonaventure effectue un parcours nord-sud de 125 kilomètres en forêt depuis le lac Bonaventure pour terminer sa course dans la baie des Chaleurs. Elle est reconnue pour sa limpidité et la qualité exceptionnelle de son eau.

Plusieurs affluents alimentent la Bonaventure ; dont les principaux sont les rivières Hall, Duval, Garin, Bonaventure Ouest, Reboul et le ruisseau Mourier.



Embouchure de la rivière Bonaventure

## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Son bassin versant a une superficie de 2 391 kilomètres carrés. Sa pente moyenne est de 3,3 mètres par kilomètre et son débit moyen annuel est de 46 mètres cubes par seconde.

Appelée par les Micmacs, la *Wagamet*, signifiant "eau claire", sa limpidité en fait l'une des belles rivières à saumon du Québec et l'une des plus belles rivières canotables en Amérique du Nord. Au niveau provincial, la rivière possède le statut de ZEC, dont la gestion est assurée par l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure.

Les espèces de poissons anadromes et catadromes qui utilisent la rivière Bonaventure sont l'anguille d'Amérique, l'éperlan arc-en-ciel, l'omble de fontaine et le saumon Atlantique.

Ces dernières années, plusieurs observations d'oiseaux rares ont été mentionnées. Notamment l'arlequin plongeur, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, et préoccupante au Canada, le garrot d'Islande, préoccupant à l'échelle canadienne et en voie d'être ajouté à la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec, le pygargue à tête blanche, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec.



Embouchure du ruisseau Cullens

(Source : Julie Leblanc)

En plus de la rivière Bonaventure, on dénombre plusieurs ruisseaux du littoral de Bonaventure qui se jettent dans la baie des Chaleurs. De l'est vers l'ouest, on liste le ruisseau à Day, le ruisseau Cullens (le plus important en terme de débit d'eau), le ruisseau Gauvreau, le ruisseau Forest, le ruisseau Cayouette et finalement le ruisseau Arsenault.

3.

**PLAN D'ACTION  
POUR LA GESTION INTÉGRÉE  
DE LA ZONE CÔTIÈRE DE BONAVENTURE**

# PLAN D'ACTION POUR LA GESTION INTÉGRÉE DE LA ZONE CÔTIÈRE DE BONAVENTURE

Le Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière de Bonaventure permettra l'atteinte de la vision du comité qui est de « **Faire de la zone côtière de Bonaventure un milieu viable au plan environnemental et socio-économique** ». Les actions ciblées répondent aux préoccupations et aux problématiques énoncées par l'ensemble des intervenants impliqués dans cette démarche de gestion intégrée.

## OBJECTIF 1 : AMÉLIORER L'ÉTAT DES CONNAISSANCES

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
<b>1.1 L'ENVIRONNEMENT CÔTIER, LES HABITATS ET LES RESSOURCES</b>	1.1.1 Recueillir de façon continue de l'information générale sur l'environnement côtier, les habitats et les ressources	Divers partenaires	En continu
	1.1.2 Rassembler l'information disponible des diverses études effectuées sur le territoire	Divers ministères Firmes spécialisées	Court terme
	1.1.3 Identifier et cartographier les zones d'inondation problématiques et les zones actives d'érosion de la côte	MRC de Bonaventure Ville de Bonaventure	Court terme
	1.1.4 Identifier et cartographier les zones où des travaux ont été réalisés pour contrer les effets de l'érosion côtière (épis, enrochement, etc.)	MTQ	Court terme
	1.1.5 Identifier et cartographier les zones perturbées de la côte par la circulation de véhicules motorisés	TCLB	Court terme
	1.1.6 Identifier et cartographier les sources de pollution des eaux côtières (fosses septiques non conformes, usage de pesticides agricoles, système de traitement des eaux usées municipales, etc.)	SODIM MAPAQ MDDEP	Court terme

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
	1.1.7 Identifier l'ensemble des facteurs qui affectent le régime d'écoulement des eaux de la rivière Bonaventure dans son estuaire et envisager des pistes de solution pertinentes pour régler cette problématique	Firme spécialisée	Court terme
	1.1.8 Cartographier l'évolution géomorphologique du barachois de Bonaventure	TCLB	Court terme
	1.1.9 Identifier les impacts du dragage dans le barachois sur le saumon atlantique et les autres ressources	MPO MRNF MDDEP Firme spécialisée	Moyen terme
	1.1.10 Inventorier tous les secteurs de la côte où un nettoyage annuel des déchets s'impose	TCLB	Court terme
	1.1.11 Dresser la liste exhaustive des espèces fauniques et floristiques	MPO Zip Baie des Chaleurs MDDEP	Court terme
	1.1.12 Caractériser et cartographier les prairies d'algues marines	MPO ZIP Baie des Chaleurs Firme spécialisée	Moyen terme
	1.1.13 Réaliser un inventaire des paysages côtiers	Ville de Bonaventure	Court terme
	1.1.14 Dresser la liste exhaustive des espèces fauniques et floristiques possédant un statut particulier	COSEPAQ MDDEP MRNF	Court terme
	1.1.15 Inventorier les sites de nidification des hirondelles de rivage et déterminer l'impact sur la nidification de la présence humaine sur les plages	COG SCF Firme spécialisée	Moyen terme

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
<b>1.2 RÉGLEMENTATION/ ZONAGE</b>	1.2.1 Connaître la réglementation en vigueur pour la pêche sportive à l'éperlan arc-en-ciel, à la truite de mer et au saumon atlantique	MRNF	Court terme
	1.2.2 Connaître la réglementation en vigueur pour la pêche côtière commerciale	MPO	Moyen terme
	1.2.3 Obtenir la réglementation en vigueur sur l'usage des armes à feu en zone habitée	Ville de Bonaventure SQ	Court terme
	1.2.4 Obtenir les plans d'aménagement du territoire (sch.éma d'aménagement et plan de zonage)	MRC de Bonaventure Ville de Bonaventure	Court terme
	1.2.5 Obtenir la réglementation municipale en vigueur sur la construction en zone à risque d'inondation et d'érosion	Ville de Bonaventure	Court terme
	1.2.6 Connaître la réglementation en vigueur sur les interventions permises sur le littoral	MRC de Bonaventure MDDEP	Moyen terme
	1.2.7 Connaître la réglementation en vigueur sur l'évacuation et le traitement des eaux usées	MDDEP	Court terme
<b>1.3 USAGES</b>	1.3.1 Cibler l'ensemble des conflits d'usages existants sur le territoire d'intervention et en effectuer un portrait détaillé	TCLB	En continu
	1.3.2 Produire ou acquérir des cartes représentant les usages du territoire	TCLB ZIP Baie des Chaleurs MPO	Court terme
	1.3.3 Inventorier et cartographier les sites d'accès publics à la côte (piétons, descentes de bateaux)	TCLB Ville de Bonaventure	Court terme
	1.3.4 Obtenir un portrait du potentiel d'exploitation des différentes ressources marines non exploitées du territoire (oursins, etc.)	MPO MAPAQ	Moyen terme
	1.3.5 Inventorier les sites d'observation de la nature aménagés ou non aménagés	Ville de Bonaventure	Moyen terme

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
	1.3.6 Caractériser l'effort de pêche à la truite de mer dans l'estuaire de la rivière Bonaventure	MRNF GRSQ Association chasse et pêche Baie des Chaleurs	Moyen terme
	1.3.7 Caractériser l'effort de pêche à l'éperlan arc-en-ciel sur le territoire	MRNF Association chasse et pêche Baie des Chaleurs	Moyen terme
	1.3.8 Obtenir un portrait de situation de la pêche commerciale du territoire (situation passée et actuelle, statistiques de pêche, etc.)	MPO Pêcheurs commerciaux	Moyen terme
	1.3.9 Effectuer un suivi des éventuels projets d'exploitation de diverses ressources reliées au domaine énergétique (énergie éolienne, combustibles fossiles, etc.)	TCLB Promoteurs de projets	En continu
<b>1.4 GÉNÉRAL</b>	1.4.1 Monter une banque de photos de la zone côtière de Bonaventure (usages, éléments d'intérêt, etc.)	TCLB	En continu
	1.4.2 Mettre en place un centre de documentation, ouvert à la population, sur la zone côtière de Bonaventure et sur le milieu côtier en général	TCLB Organisme du milieu	Long terme
	1.4.3 Suivre les dossiers d'actualité qui touchent la gestion de la zone côtière	TCLB	En continu

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

**OBJECTIF 2 : SENSIBILISER ET INFORMER LA POPULATION ET LES DIFFÉRENTS COLLABORATEURS**

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
<b>2.1 L'ENVIRONNEMENT CÔTIER, LES HABITATS ET LES RESSOURCES</b>	2.1.1 Soutenir les efforts de sensibilisation visant à améliorer la qualité de l'environnement côtier	CREGÎM ZIP Baie des Chaleurs Divers partenaires	En continu
	2.1.2 Contribuer à la diffusion des résultats de diverses études reliées au milieu côtier et effectuées sur le territoire	Divers partenaires	En continu
	2.1.3 Sensibiliser la population et les décideurs à l'importance écologique des différents habitats côtiers et des différentes ressources du territoire (végétation des flèches littorales, zostérites, prairies d'algues, sites de nidification, etc.)	Divers partenaires	En continu
	2.1.4 Promouvoir la valeur des paysages côtiers	TCLB Ville de Bonaventure	
	2.1.5 Favoriser la mise en place de panneaux de sensibilisation sur le milieu côtier	Ville de Bonaventure Organismes locaux	Moyen terme
	2.1.6 Informer la population et les décideurs sur les impacts des changements climatiques en zone côtière	Ouranos CRÉ CREGÎM ZIP Baie des Chaleurs	Moyen terme
	2.1.7 Informer la population et les décideurs sur les impacts des ouvrages de protection pour contrer l'érosion côtière	Ouranos CRÉ CREGÎM ZIP Baie des Chaleurs	Moyen terme
	2.1.8 Sensibiliser la population aux impacts de différentes sources de pollution sur la qualité des eaux côtières (fosses septiques non conformes, pesticides agricoles, système de traitement des eaux usées municipal, etc.)	Ville de Bonaventure MDDEP CREGÎM	Moyen terme

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
	2.1.9 Sensibiliser l'administration municipale à l'importance d'assurer une gestion soignée des infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales	Ville de Bonaventure MDDEP CREGÎM	Court terme
	2.1.10 Informer la population sur les solutions correctrices envisagées en vue de diminuer l'impact du régime d'écoulement des eaux de la rivière à son embouchure sur les infrastructures portuaires et la navigation	TCLB AP Ville de Bonaventure	Court terme
<b>2.2 RÉGLEMENTATION/ ZONAGE</b>	2.2.1 Informer la population sur les différentes réglementations en vigueur sur le territoire (pêche sportive, usages des armes à feu en zone habitée, interventions sur le littoral, construction en zone à risque, etc.)	Divers partenaires	En continu
	2.2.2 Sensibiliser l'administration municipale à l'importance d'assurer une application efficace du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du réseau municipal	Ville de Bonaventure MDDEP	Moyen terme
<b>2.3 USAGES</b>	2.3.1 Sensibiliser les gestionnaires du territoire face à l'importance de préserver et de conserver des lieux d'accès publics au rivage de la baie des Chaleurs et aux rives des différents cours d'eau (rivière Bonaventure, ruisseau Cullens, etc.)	Ville de Bonaventure	Moyen terme
	2.3.2 Sensibiliser les pêcheurs qui pratiquent la pêche blanche à l'importance de ne pas laisser leurs cabanes à l'abandon sur la glace et de se départir de façon adéquate de leurs déchets	Ville de Bonaventure Association chasse et pêche Baie des Chaleurs	Moyen terme
	2.3.3 Sensibiliser les usagers du quai et de la marina à l'importance de maintenir la propreté des lieux	AP Pêcheurs commerciaux Marina Ville de Bonaventure	Court terme
	2.3.4 Sensibiliser les pêcheurs commerciaux et les plaisanciers à l'importance de se départir de façon adéquate de leurs rebuts (déchets, huiles usées, etc.)	AP Pêcheurs commerciaux Marina	Moyen terme
	2.3.5 Sensibiliser les conducteurs de véhicules motorisés qui effectuent des randonnées sur les plages à respecter les autres utilisateurs du territoire	Ville de Bonaventure	Court terme

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
<b>2.4 GÉNÉRAL</b>	2.4.1 Monter un programme éducatif pour le milieu scolaire	Divers partenaires	Moyen terme
	2.4.2 Monter un site Internet	Firme spécialisée	Court terme
	2.4.3 Produire et distribuer un dépliant informatif sur le comité	Firme spécialisée	Court terme
	2.4.4 Promouvoir les concepts de gestion intégrée et de développement durable en effectuant de la représentation	Divers partenaires	En continu
	2.4.5 Rendre disponible des cartes thématiques produites sur la zone côtière de Bonaventure	Divers partenaires	En continu

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

**OBJECTIF 3 : FAVORISER LA VIABILITÉ ET LA CROISSANCE DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
<b>3.1 ACTIVITÉS PORTUAIRES ET PÊCHE COMMERCIALE</b>	3.1.1 Soutenir les efforts visant à assurer la pérennité de l'utilisation commerciale et privée du port pour petits bateaux de la Pointe Beaubassin	AP Pêcheurs commerciaux Ville de Bonaventure	En continu
	3.1.2 Encourager la résolution des problèmes reliés au régime d'écoulement des eaux de la rivière Bonaventure dans le barachois tels que l'ensablement, les dommages occasionnés aux infrastructures portuaires et la navigation difficile	AP Organismes locaux Firme spécialisée	Moyen terme
	3.1.3 Soutenir les efforts visant à assurer la pérennité des activités de pêche commerciale	MPO Pêcheurs commerciaux	En continu
<b>3.2 ACTIVITÉS RÉCRÉO- TOURISTIQUES</b>	3.2.1 Encourager le maintien et le développement harmonieux des activités reliées au domaine récréotouristique	Ville de Bonaventure Organismes locaux	En continu
	3.2.2 Favoriser et suggérer la mise en place d'infrastructures (belvédères, observatoires) et/ou l'aménagement de sites pour l'observation du milieu côtier (paysages, habitats fauniques et floristiques, ressources, etc.)	Ville de Bonaventure Organismes locaux	Moyen terme
	3.2.3 Suggérer l'aménagement d'espaces de stationnement publics pour les plages de Bonaventure Est (plage à Jimmy, etc.)	Ville de Bonaventure	Moyen terme
	3.2.4 Encourager la reconnaissance, la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux les plus remarquables du territoire (phare de Fauvel, anciens sites de quai, etc.)	MPO Ville de Bonaventure	Moyen terme

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
	3.2.5 Encourager le développement harmonieux et durable de la Pointe Beaubassin et du Banc de l'Est	Ville de Bonaventure Organismes locaux	En continu
<b>3.3 Autres</b>	3.3.1 Encourager le maintien et le développement harmonieux et durable des activités du secteur commercial et industriel	Ville de Bonaventure Chambre de commerce	En continu
	3.3.2 Suggérer l'organisation d'activités culturelles à thématiques côtières (expositions thématiques, concours de photographie, activités festives entourant la pêche blanche, etc.)	Ville de Bonaventure Organismes locaux	Moyen terme
	3.3.3 Encourager la tenue de consultation publique par les promoteurs de tout projet majeur sur le territoire	Ville de Bonaventure Divers partenaires	En continu

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

**OBJECTIF 4 : STIMULER LA MISE EN VALEUR ET LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT CÔTIER, DES HABITATS ET DES RESSOURCES**

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
<b>4.1 ENVIRONNEMENT CÔTIER</b>	4.1.1 Effectuer des campagnes de nettoyage de la zone côtière	Ville de Bonaventure Organismes locaux	En continu
	4.1.2 Voir à ce que des systèmes pour la disposition des déchets soient mis en place dans le secteur du port et de la marina (poubelles, affichages, etc.)	AP Pêcheurs commerciaux Marina Ville de Bonaventure	Court terme
	4.1.3 Voir à ce qu'un système pour la disposition des huiles usées soit mis en place au port et à la marina	AP Pêcheurs commerciaux Marina Ville de Bonaventure	Court terme
	4.1.4 Proposer un meilleur contrôle de la circulation de véhicules motorisés sur le littoral pour diminuer l'impact négatif de ces véhicules sur le milieu	Ville de Bonaventure	Court terme
	4.1.5 Encourager la mise en place d'un système de récupération municipal des matières résiduelles dangereuses	Ville de Bonaventure	Court terme
	4.1.6 Protéger et mettre en valeur les paysages côtiers	Ville de Bonaventure Organismes locaux	Moyen terme
	4.1.7 Exercer une vigilance sur tout projet pouvant avoir des impacts sur le milieu côtier	Divers partenaires	En continu
<b>4.2 HABITATS</b>	4.2.1 Soutenir et appuyer tout projet visant la protection et la mise en valeur des habitats (projet de réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure, projet de réserve aquatique marine de la Baie des Chaleurs, projet de compensation, etc.)	MDDEP Divers partenaires	En continu

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
	4.2.2 Voir à ce que le barachois (complexe insulaire et lagunaire, flèches littorales) obtienne un statut de protection légal	MDDEP	Court terme
	4.2.3 Effectuer un suivi continu de la restauration du bassin nord-ouest du barachois	MTQ MPO	En continu
<b>4.3 RESSOURCES</b>	<b>Mollusques et crustacés :</b>		
	4.3.1 Encourager la réouverture des bancs coquilliers	Zip Baie des Chaleurs	En continu
	4.3.2 Favoriser un suivi de l'évolution de la situation des secteurs coquilliers fermés	MAPAQ MPO ZIP Baie des Chaleurs	En continu
	<b>Végétation terrestre et aquatique :</b>		
	4.3.3 Encourager tout suivi concernant la zostère marine	CREGÎM	En continu
	4.3.4 Voir à ce que les espèces de plantes du barachois possédant un statut particulier soient mieux protégées	MDDEP	Moyen terme
	4.3.5 Encourager tout suivi concernant les algues marines	MPO	En continu

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER *
	<p><i>Poissons :</i></p> <p>4.3.6 Stimuler tout suivi associé à la population de truite de mer, de saumon et d'éperlan</p>	MRNF GRSQ	En continu
	<p><i>Autres ressources :</i></p> <p>4.3.7 Stimuler la préservation de la ressource eau en établissant un partenariat avec le Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure</p>	TCLB CBVRB	Court terme

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

**OBJECTIF 5 : HARMONISER LES USAGES**

THÈMES	ACTIONS	ACTEURS/ PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
<b>5.1 MESURES PRÉVENTIVES</b>	5.1.1 Inciter la mise en application du règlement sur l'usage des armes à feu près des résidences ou bâtiments et aires à caractère public, particulièrement en période de chasse à la sauvagine	Ville Bonaventure SQ Association chasse et pêche Baie des Chaleurs	Court terme
	5.1.2 Favoriser les échanges d'information entre les intervenants du comité	TCLB	En continu
	5.1.3 Encourager les différents intervenants ayant besoin des installations portuaires dans le cadre de leurs activités respectives à s'assurer d'une utilisation harmonieuse de ces installations afin de minimiser les conflits d'usages	AP Marina Pêcheurs commerciaux	En continu
	5.1.4 Favoriser l'accessibilité publique au rivage de la baie des Chaleurs et aux rives des différents cours d'eau (rivière Bonaventure, ruisseau Cullens, etc.)	Ville de Bonaventure	En continu
<b>5.2 MESURES CORRECTRICES</b>	5.2.1 Proposer un meilleur contrôle de la circulation de véhicules motorisés sur le littoral pour éviter les conflits avec les autres usagers	Ville de Bonaventure	Court terme

\* Échéancier : Court terme = 0 à 2 ans, Moyen terme = 2 à 5 ans, Long terme = 5 ans et plus

4.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## OUVRAGES DE RÉFÉRENCE CONSULTÉS

Biorex. 1994. Étude de faisabilité de la restauration du barachois de Bonaventure. Rapport présenté au ministère des Pêches et des Océans du Canada, Dir. Gén. Habitat poisson, Région du Québec, 52 p.

Biorex. 1997. Caractérisation du barachois de Bonaventure après le réouverture du bassin nord-ouest. Rapport final préparé pour le ministère des Pêches et des Océans du Canada, Sainte-Foy Québec, 70 p, annexes.

Bicentenaire de Bonaventure 1760-1960. Document produit par le Comité des Centenaires de Bonaventure, 399 p.

Cabana, A-M. 1999. Description des conditions de salinité du secteur ouest du barachois de Bonaventure suite à la mise en place de la digue. Ministère des Pêches et des Océans du Canada. 27 p., annexes.

Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 1994. Inventaire et étude des bancs de zostère marine sur le territoire couvert par les comités de gestion intégrée de la zone côtière de l'Est du Québec 2003-2004.

Desjardins M., Y. Frenette, J. Bélanger, B. Héту. Histoire de la Gaspésie. 1999. Les Presses de l'Université Laval. Canada. 795 p.

Fleurbec. 1985. Plantes sauvages du bord de la mer : Guide d'identification Fleurbec. Saint-Augustin (Porneuf), Québec, 286 p.

Gouvernement du Québec. 1993. Liste des espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées. Gazette officielle du Québec, partie 2, n° 26, p. 4227-4231

La Gaspésie : histoire, légendes, ressources, beautés. Ministère de la Voirie (Office provincial du tourisme). 1933. Québec. 121 p.

Labrecque, J., G. Lavoie & F. Boudreau. 1994. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du barachois de la rivière Bonaventure, Gaspésie. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 20 p.

Lafontaine Georges. 1940. Le Coopératisme et l'Organisation économique de la Gaspésie. Éditions Bernard Valiquette, Montréal, Québec, 119 p.

Le Groupe du Golfe. 1995. Inventaire biophysique dans le barachois de Bonaventure. Rapport final (N/Réf. : 874005) préparé pour l'Association de revalorisation du barachois de Bonaventure, Gaspé, Québec, 103 p., annexes.

Ministère Pêches et Océans Canada. 2002. La gestion intégrée à la portée de tous : Démarche méthodologique pour les collectivités côtières du Saint-Laurent marin. 61 p., annexes.

Morneau, F., M. Michaud, F. Lecours, L. Côté et D. Roy. 2001. Étude d'impact sur l'environnement : Protection de la route 132 le long du littoral des municipalités de Saint-Siméon et de Bonaventure. Gouvernement du Québec, ministère des Transports du Québec, 59 page, annexes.

Ministère des Transports du Québec. 2004. Étude d'impact sur l'environnement : Programme de protection des berges en Gaspésie. Résumé. 37 p., annexes.

Ministère des Transports du Québec. 2004. Étude d'impact sur l'environnement : Programme de protection des berges en Gaspésie. Addenda. 83 p., annexes.

MRC de Bonaventure. 2004. Schéma d'aménagement révisé – 1<sup>re</sup> Projet. 183 p.

Pesca Environnement. 2000. Étude d'hydrodynamisme du barachois de Bonaventure. Rapport final, préparé pour l'Association de revalorisation du barachois de Bonaventure. 57 p.

Tremblay, B. 2002. Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie. Document présenté à la Société de la faune et des parcs du Québec et au ministère des Pêches et des Océans du Canada par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Baie des Chaleurs, Maria, Québec, Xiii + 218 pages + 11 annexes.

### **Plusieurs informations sont tirées des sites Internet suivants :**

[www.bonaventuregaspesie.com](http://www.bonaventuregaspesie.com)

[www.museecadien.com](http://www.museecadien.com)

[www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)

[www.slv2000.qc.ec.gc.ca](http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca)

# **ANNEXE 1**

## **Membres et partenaires**

## **MEMBRES**

Administration portuaire  
Association chasse et pêche sportive de la Baie-des-Chaleurs  
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure  
Association des pêcheurs côtiers du sud de la Gaspésie  
Association pour la revalorisation du barachois de Bonaventure  
Auberge Café Acadien  
Bioparc de la Gaspésie  
Chambre de commerce Saint-Elzéar/Saint-Siméon/Bonaventure  
Cime Aventure  
Citoyens de Bonaventure  
Club de 50 ans et plus  
Comité ZIP Baie des Chaleurs  
Marina de Bonaventure  
MRC de Bonaventure  
Ville de Bonaventure

## **PARTENAIRES**

Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure  
Comité ZIP Baie des Chaleurs  
Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure  
Conseil régional de l'Environnement Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
Ministère des Pêches et Océans du Canada

## **ANNEXE 2**

### **Préoccupations du comité et problématiques**

## **PRÉOCCUPATIONS DU COMITÉ ET PROBLÉMATIQUES<sup>1</sup>**

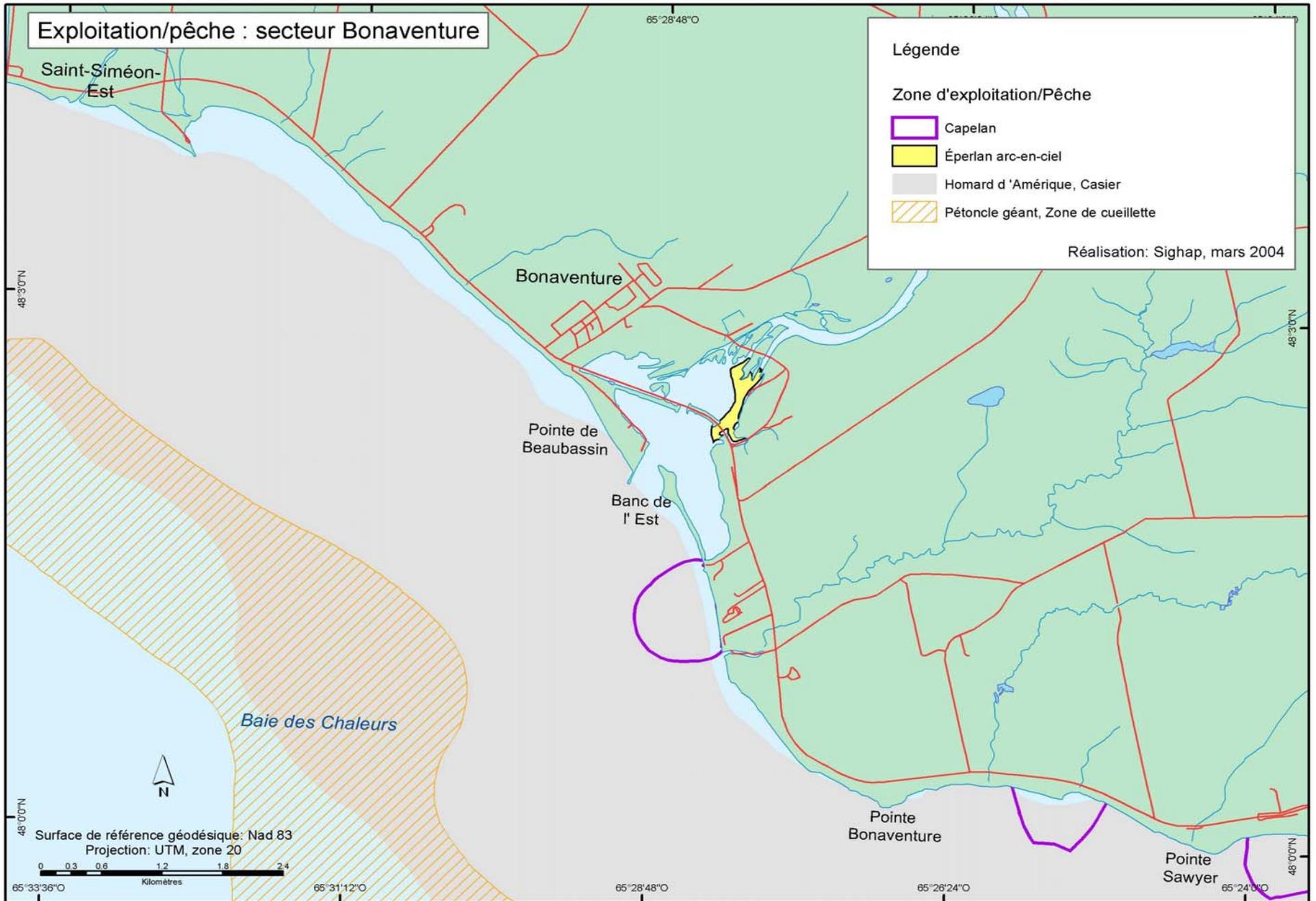
1. Répercussion sur le milieu de la circulation de motomarines
2. Usage non convenable des lieux lors de la pratique de la pêche blanche à l'embouchure de la rivière (présence de déchets, abandon des cabanes)
3. Impact sur le milieu de la circulation de véhicules motorisés à l'Île aux Pirates
4. Effet du régime d'écoulement des eaux de la rivière à son embouchure sur la navigation et les infrastructures portuaires
5. Effet du dragage de la passe sur la migration du saumon (bout du quai jusqu'à la bouée verte)
6. Impact de fosses septiques non conformes de résidences non desservies par le réseau des eaux usées municipal sur la qualité de l'eau
7. Impact de l'effluent de la station d'épuration de la ville sur la qualité de l'eau (présence de phosphate)
8. Impact des débordements aux différentes stations de pompage des eaux usées de la ville sur la qualité de l'eau
9. Effet de la circulation de bovins dans les ruisseaux sur la qualité de l'eau
10. Présence de déchets sur les berges
11. Fermeture des bancs coquilliers
12. L'avenir du phare de Fauvel
13. Nombre insuffisant de sites d'observation de la nature avec infrastructures légères
14. Réhabilitation des conditions environnementales du bassin nord-ouest du barachois
15. Impact du pont-jetée de la Route 132 sur le milieu
16. Impact des ouvrages de protection des berges pour contrer l'érosion (épis, enrochements et autres)
17. Maintien d'un port viable
18. Maintien des infrastructures portuaires pour la pêche commerciale
19. Maintien et développement de la marina
20. Application de la réglementation municipale sur l'usage des armes en feu lors de la pratique de la chasse
21. Méconnaissance de la réglementation de la pêche commerciale et sportive se déroulant sur le territoire
22. Application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

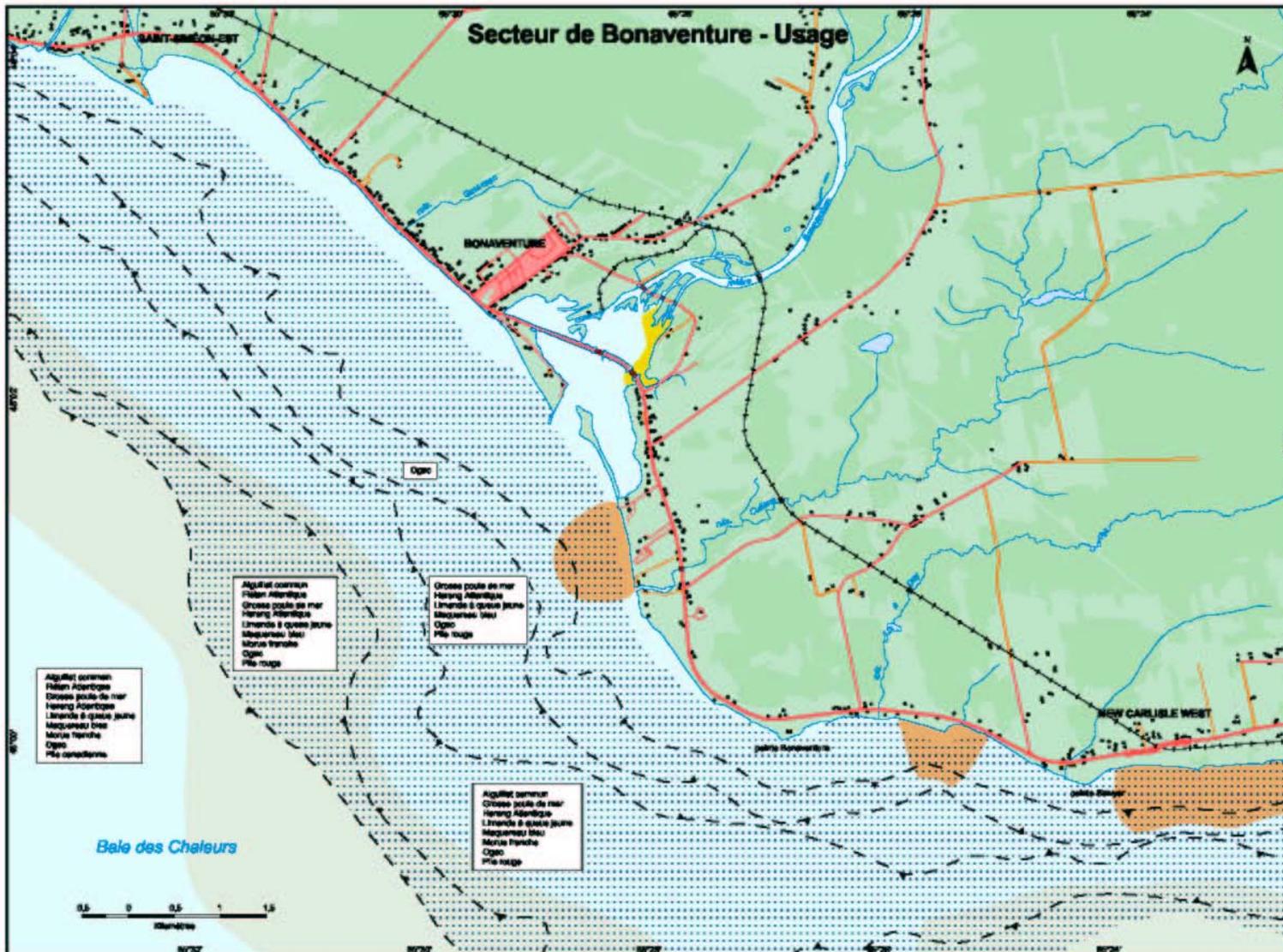
23. Érosion des berges le long du littoral
24. Impact de la hausse du niveau moyen des marées
25. Manque de salubrité au quai et à la marina
26. Niveau de protection insuffisant de différents milieux fragiles du barachois et du littoral
27. Détérioration du site de nidification des hirondelles de rivage de la falaise de la plage Évangéline
28. Manque de suivi de l'effort de pêche dans le barachois
29. Diminution de la population d'éperlans
30. Répercussions de la pêche par dragage (pétoncle et plie rouge) sur la pêche au casier (au homard et au crabe commun)
31. La circulation de véhicules motorisés sur les plages versus les autres usagers
32. La diminution des sites d'accès publics à la côte due à la privatisation des berges (ex. : secteur de l'avenue Beaubassin)
33. Construction en zone à risque d'inondation et d'érosion
34. Ensablement dans le secteur de la marina
35. Navigation difficile due à l'ensablement dans le secteur du goulet du barachois
36. Impact de la récolte commerciale d'algues sur la biodiversité
37. Protection et mise en valeur des paysages côtiers
38. Manque d'information sur les ressources marines (exploitées et non exploitées)
39. Impact de certaines activités sur la qualité de l'eau et des sols (ex. : agriculture)
40. Développement harmonieux et durable de la Pointe Beaubassin et du Banc de l'Est
41. Développement harmonieux et durable du domaine socio-économique
42. Maintien d'un environnement côtier sain

---

<sup>1</sup> Ces préoccupations et problématiques ont été mises à jour en 2005

**ANNEXE 3**  
**Cartes thématiques**





### Légende (sources annexées)

**Exploitation / pêche**

**Invertébrés**

- ..... Homard d'Amérique - coeler (13, 14, 15)
- Pétoncle géante - zone de cueillette (14)

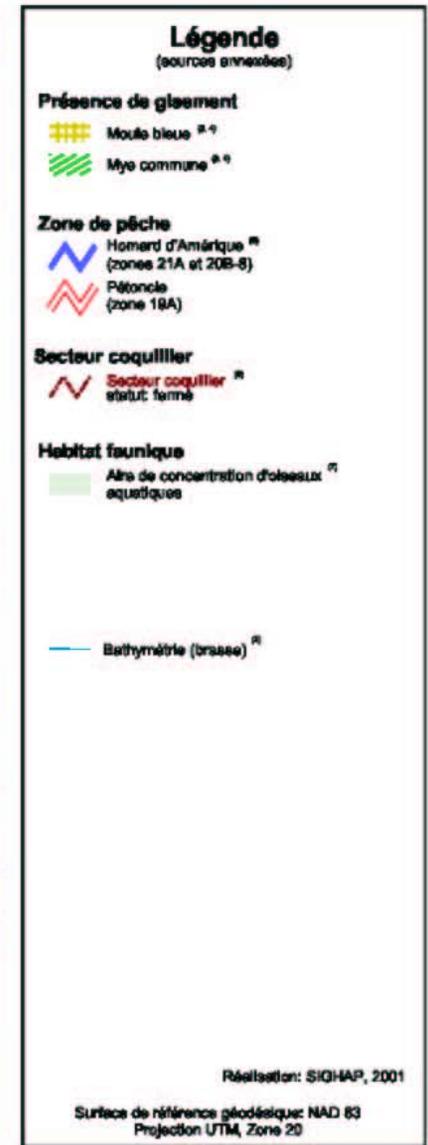
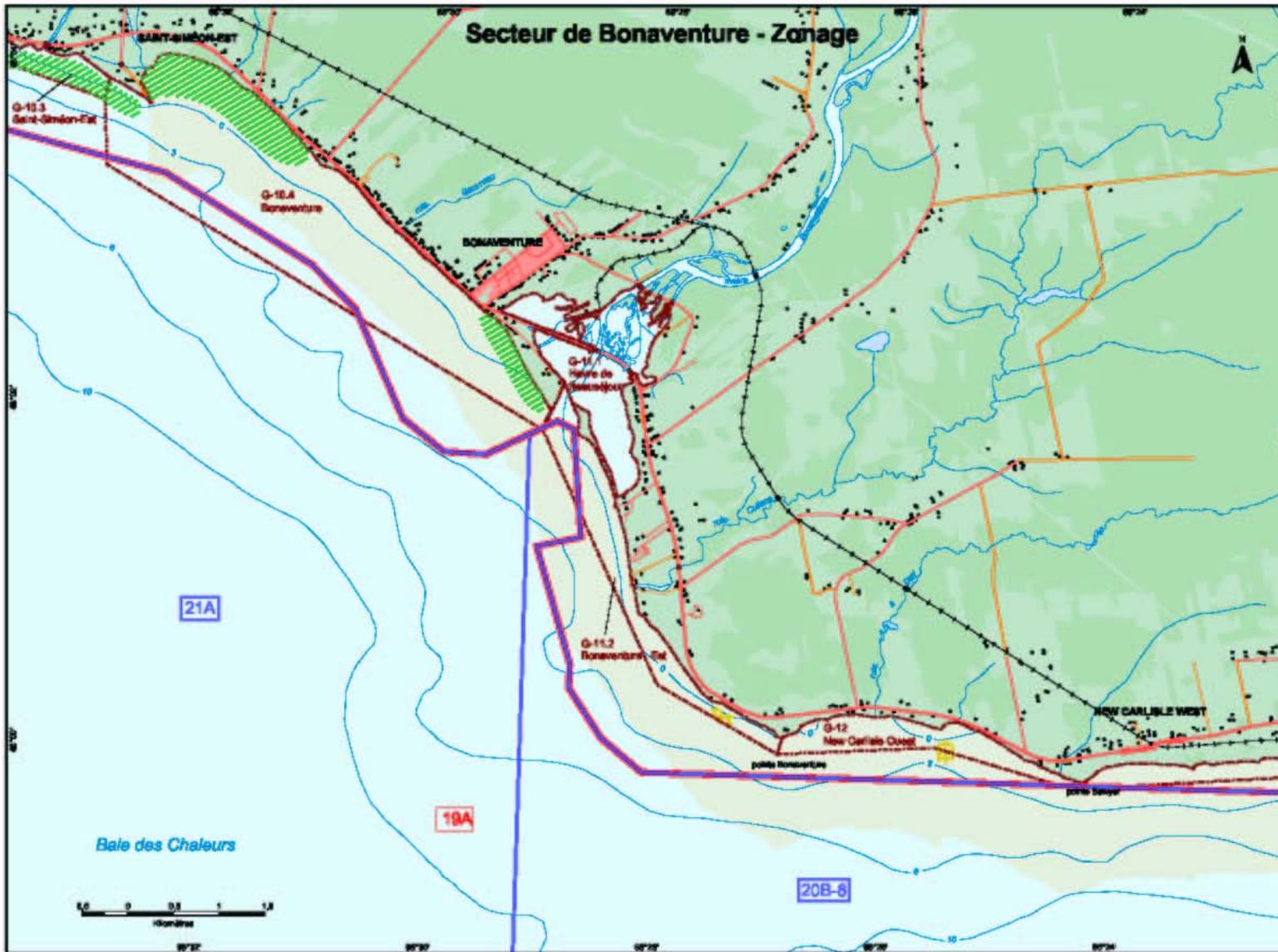
**Poisson**

- Cepélin (14, 16)
- Éperlan aro-ari-dal (16)
- ▲ Espèce (13, 15, 17, 18, 19)

Réalisation: SIGMAP, 2001  
Surface de référence géodésique: NAD 83  
Projection UTM, Zone 20

Pêches et Océans Fisheries and Oceans  
Canada Canada

Carte 2



Carte 3

